

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE  
ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 28 SEPTEMBRE 2023  
Tenue sous la présidence de M. WUARIN

<b>Présent·e·s :</b>	Mme	T.	BISANTI	Conseillère municipale
	Mme	A.	DÉRUAZ-LOMBARD	Conseillère municipale
	M.	A.	EBADI	Conseiller municipal
	M.	S.	EMPEYTA	Conseiller municipal
	M.	P.-Y.	FAVARGER	Conseiller municipal
	Mme	H.	GACHE	Conseillère municipale
	Mme	C.	JOLIMAY	Conseillère municipale
	Mme	M.	JULLIER-SAKKAL	Conseillère municipale
	M.	K.	KOEV	Conseiller municipal
	Mme	M.-T.	LAMAGAT	Conseillère municipale
	Mme	F.	LAMBERT	Conseillère municipale
	M.	J.	LE GUERN	Conseiller municipal
	M.	A.	LOCHER	Conseiller municipal
	M.	W.	LOCHER	Conseiller municipal
	M.	D.	MESSERLI	Conseiller municipal
	Mme	A.	MONTFORT	Conseillère municipale
	Mme	A.-M.	NICOLAS	Conseillère municipale
	Mme	S.	NISSIM	Conseillère municipale
	Mme	A.	RYAN	Conseillère municipale
	M.	L.	SCHMIDT	Conseiller municipal
	Mme	M.	SOMMER	Conseillère municipale
	M.	T.	ULMANN	Conseiller municipal
	M.	O.	URFER	Conseiller municipal
	M.	M.	WUARIN	Conseiller municipal
	Mme	H.	WYSS	Conseillère municipale
	Mme	M.	GARCIA BEDETTI	Conseillère administrative
	M.	F.	GROSS	Conseiller administratif
	M.	J.-M.	KARR	Maire
	M.	N.	BLAGOJEVIC	Secrétaire général
	M.	M.	FRAGNIERE	Secrétaire général adjoint
<b>Excusé·e·s :</b>	M.	A.	BAUDUCCIO	Conseiller municipal
	M.	J.-P.	LECOUR	Conseiller municipal

**Procès-verbal :** E. MONNIN

**Public :** 2 personnes

## ORDRE DU JOUR

Prestation de serment de Mme Sylvia NISSIM.

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 22 juin 2023.
2. Communications du Bureau.
3. Communications des commissions et des délégations du Conseil municipal.
4. Communications du Conseil administratif :
5. Présentation du projet de budget communal 2024.
6. Propositions du Conseil administratif :
  - 6.1 Agrandissement de l'école de Chêne-Bougeries – prolongement du chauffage à distance depuis la centrale de chauffe et constitution de la servitude y relative : vote du crédit d'investissement et de financement (CHF 2'920'000.- TTC), ainsi que de la constitution de la servitude nécessaire à la réalisation des travaux.
  - 6.2 Acquisition du mobilier et des jeux extérieurs pour les futures crèches EVE Vallon et EVE Challendin : vote du crédit d'investissement et de financement (CHF 646'755.- TTC).
  - 6.3 Acquisition de véhicules électriques pour les services extérieurs – Lot 1 : vote du crédit d'investissement et de financement (CHF 485'000.- TTC).
  - 6.4 Acquisition de véhicules électriques pour les services extérieurs – Lot 2 : vote du crédit d'investissement et de financement (CHF 265'000.- TTC).
  - 6.5 Acquisition de véhicules électriques pour les services extérieurs – Lot 3 : vote du crédit d'investissement et de financement (CHF 316'000.- TTC).
7. Motions, questions (écrites ou orales), propositions individuelles et informations

\* \* \* \* \*

Le Président demande à l'assemblée de se lever avant de donner lecture du texte d'assermentation :

À la suite de la démission de Mme Mariette Bauduccio, et en l'absence de « viennent-ensuite », sur la liste « Les Verts de Chêne-Bougeries », Mme Sylvia Nissim a été élue sans scrutin, conformément à l'article 164 de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP) du 15 octobre 1982.

Conformément à l'article 8 de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, M. Marc Wuarin, Président du Conseil municipal, prie Mme Sylvia Nissim de se lever et donne lecture de la formule de serment prévue par la loi :

"Je jure, ou je promets, solennellement :  
d'être fidèle à la République et canton de Genève;  
d'obéir à la constitution et aux lois et de remplir  
consciencieusement les devoirs de ma charge;  
de garder le secret de fonction sur toutes les  
informations que la loi ne me permet pas de divulguer."

Mme Sylvia Nissim répond :

« Je le promets »

*Applaudissements.*

L'assemblée se rasseye.

M. Wuarin (ci-après « le Président ») ouvre la séance à 20h30 et souhaite la bienvenue aux participant-e-s. Il excuse l'arrivée tardive de Mme Garcia Bedetti ainsi que l'absence de MM. Bauduccio et Lecour.

*Prestation de serment de Mme Sylvia Nissim*

Le Président demande à l'assemblée de se lever avant de donner lecture du texte d'assermentation.

Mme Nissim prononce les mots : « Je le promets ».

*Applaudissements.*

L'assemblée se rasseye.

### **1. Adoption du procès-verbal de la séance du 22 juin 2023.**

Mme Bisanti a un commentaire sur l'intervention de M. Empeyta, au folio 7925 : « M. Empeyta explique qu'il revient sur cet élément à la suite d'une intervention de Mme Bisanti au Bureau du Conseil municipal. » Elle ne sait pas comment M. Empeyta peut connaître les propos que Mme Bisanti a tenus lors du Bureau, dans la mesure où le Bureau est tenu à la confidentialité, comme les commissions. Elle ne trouve pas normal qu'elle soit nommée et souhaite que la phrase se réfère uniquement au Bureau : « *à la suite d'une intervention au Bureau du Conseil municipal* ».

Mme Lambert apporte la correction suivante au folio 7941 : « Du fait de ce délai court, elle souhaite comprendre les raisons pour lesquelles il est important de voter ce crédit ce soir plutôt qu'au prochain Conseil municipal, afin de pouvoir rassurer les habitants *sur le fait* que le Conseil administratif va de l'avant sur un projet définitif. »

Par ailleurs, Mme Lambert s'interroge sur la manière d'intégrer les questions écrites dans le corps du procès-verbal. Au folio 7933, les guillemets sont ouverts, ce qui donne l'impression que le texte de sa question sera retranscrit. Puis il est indiqué que M. Karr apportera des réponses, ensuite apparaît un extrait de la question écrite, puis une sorte de réponse, ainsi de suite, pour terminer par des réponses qui ne concernent pas sa question. Au folio 7924, des

questions de Mme Lambert sont introduites après un point 4 : « Quelle est la prise de position du Conseil administratif pour chacune d'entre elles ? Quelles actions ont été menées à terme depuis leur acceptation ? Quelles études, démarches ..., sont encore en cours ? Quelles propositions ont été écartées et pourquoi ? ». Ces questions se rapportaient à chacune des motions qui sont citées. Et l'on ne répond pas de manière claire à tous ces points. Mme Lambert considère que cette rédaction n'est pas compréhensible, même s'il est vrai que, dans le procès-verbal précédent, la question était intégralement reproduite. Elle ne pense pas qu'un lecteur moyen qui lirait ce procès-verbal saisirait de quoi il en retourne. Il aurait été peut-être plus simple de remettre sa question intégralement et de donner les réponses de M. Karr, Conseiller administratif, à la suite de sa question.

M. Karr signale que la question écrite ne lui avait pas été transmise. Il souhaite préciser qu'il est le lecteur moyen dont Mme Lambert parlait et il a rencontré des difficultés à répondre aux questions qui lui étaient adressées.

M. Karr essaiera malgré tout de fournir une réponse écrite, puisque, selon le règlement du Conseil municipal, une question écrite – qu'il n'avait donc pas par écrit, si ce n'est dans le procès-verbal – mérite une réponse écrite. Il a fait de son mieux pour essayer de répondre à la question.

Mme Lambert la lui transmettra à nouveau. Comme toute question écrite, celle-ci avait été transmise à M. le Secrétaire général.

Au folio 7937, M. W. Locher signale que « La même problématique se retrouve de l'autre côté sur le chemin *Dupuy* » [et non pas « sur le chemin du Tir »]. Par ailleurs, au folio 7948, il convient de supprimer « - » après « CHF 3'977'897.16 ». M. W. Locher avait déjà apporté cette correction au procès-verbal précédent.

Au folio 7934, point 4, M. A. Locher demande d'indiquer, pour l'exactitude des propos, que « cette motion *sera* traitée par le Conseil administratif » puisqu'il est indiqué plus haut que la motion sur les horaires d'ouverture de la mairie doit passer devant le Conseil administratif.

- Par 19 oui et 5 abstentions, le procès-verbal de la séance du 22 juin 2023 est approuvé.

## **2. Communications du Bureau.**

### **2.1 Procès-verbaux des séances de commission**

Le Président rappelle que, lors de la dernière séance, il avait été décidé que les procès-verbaux seraient transmis en même temps que l'ordre du jour des séances de commission. Il est apparu, après la longue pause estivale, que ce délai pose un problème en termes de recollection, quand il s'agit de corriger un procès-verbal après deux mois. Par conséquent, lorsqu'une séance aura lieu plusieurs mois après la dernière séance, le procès-verbal sera transmis aussi rapidement que possible et un rappel relatif à la date de transmission sera envoyé lors de la transmission de la convocation à la séance de commission. Pour toutes les commissions ordinaires qui se réunissent mensuellement, le procès-verbal continuera à être envoyé en même temps que la convocation.

### **2.2 Désignation des présidences et vice-présidences des locaux de vote**

Le Président annonce que les Présidents et Vice-présidents des locaux de vote de Chêne-Bougeries et de Conches pour 2024 doivent être nommés. Il invite les groupes à faire part de leurs propositions pour la prochaine séance du Conseil municipal.

M. Empeyta est surpris par cette annonce puisqu'il a déjà transmis le nom de tous les scrutateurs.

Le Président vérifiera cette information avec l'administration.

### **2.3 Changements de composition de commissions et délégations**

À la suite des démissions de Mme Bauduccio et de Mme Mathez-Roguet, le Président fait part des changements suivants dans la composition des commissions et délégations :

- M. Koev remplace M. Schmidt en commission Cohésion sociale, Santé et Sports.
- Mme Déruaz-Lombard remplace Mme Mathez-Roguet à la délégation au PasSage41.
- M. Ebadi remplace Mme Mathez-Roguet dans les commissions Nature, Environnement et Biodiversité et Petite enfance, Jeunesse et Écoles.
- Mme Nissim intègre les commissions Territoire et Culture et remplace Mme Wyss dans la commission Cohésion sociale, Santé et Sports.
- Mme Wyss intègre la commission Bâtiments et Infrastructures.
- Mme Jullier-Sakkal intègre la commission Finances et Contrôle de gestion.
- M. Bauduccio reprend la présidence de la commission ad hoc Mobilité.
- M. Messerli intègre la commission Nature, Environnement et Biodiversité.

Mme Lamagat souhaitant savoir comment se décide la représentation au PasSage 41, il lui est répondu que la répartition des délégations parmi les groupes a été décidée en début de législature.

*[Mme Garcia Bedetti rejoint la séance.]*

### **2.4 Courriers**

Le Président donne lecture d'un courrier de Mme Mady Gindrat, daté 23 juin 2023, relatif à l'opposition collective à la modification d'une installation de téléphonie mobile au 162 route de Malagnou, lequel est annexé au présent procès-verbal. Une pétition est associée à ce courrier.

Le Président fait état d'un courrier qui a été adressé au Conseil municipal dans le cadre de la procédure de consultation publique relative à la révision du PDCom. Ce courrier a été traité par la commission Territoire. En substance, il demandait de rester à la version du PDCom de novembre 2021. Il sera annexé au procès-verbal.

Le Président donne lecture d'un courriel, daté 20 juillet 2023, de M. Jean-François Leroux adressé au Conseil municipal et au Conseil administratif relatif à l'aide à la population ukrainienne :

*"Mesdames, Messieurs,*

*J'ai relevé qu'en date du 24 Mars 2022, affaire à ce jour traitée, deux groupes du Conseil Municipal avaient recommandé une Motion en faveur d'une aide à la population ukrainienne.*

*Je suis extrêmement surpris de la teneur éthique et humaniste de cette motion, passée à ce jour dans nos budgets et charges communales (que je finance donc), alors que sur la période 2014 à 2021 vous n'avez exprimé ni considéré la « situation dramatique que vit la population ukrainienne » des régions de l'Est de ce même pays. Y aurait-il, dans votre esprit, deux Ukraine(s) ? Y aurait-il une « bonne » cause humanitaire et une mauvaise cause humanitaire, et selon quels principes moraux feriez-vous cette distinction ?*

*Est-ce de l'humanitaire ou de la discrimination ? est-ce une utilisation éthique des fonds et revenus communaux ou plutôt une utilisation politique, et dussé-je en prendre à ma charge ma proportion citoyenne des couts et allocations budgétaires, et par là avaliser une prise de position hautement politique de votre gestion communale ?*

*Je vous remercie d'avance de prendre note de mes remarques, et considérerai assez logique que je défalque de mes impôts communaux ma participation proportionnelle à des dépenses indues en regard de cette motion et aussi des financements, dans le même but, effectués en faveur de la Croix-Rouge, de l'EPER, et de Caritas. Veuillez informer le simple citoyen que je suis, de toutes autres affectations budgétaires qui en 2022 et 2023 votre Administration aurait fait pour cette « cause »."*

Le Président donne lecture d'un courrier daté 2 septembre 2023 de Mme Nicole Curti et M. Germain Kenfack faisant part du mécontentement d'habitants de la rue Gasparin à la suite de nombreuses inondations. Ledit courrier est annexé au présent procès-verbal.

M. Ulmann allait poser en fin de séance une question sur ce problème auquel il est aussi confronté. Il a un système d'évacuation des eaux de pluie avec une pompe et cela fait plusieurs années qu'il a des problèmes d'inondations. Il a fait réaliser de nombreux travaux techniques pour essayer de faire en sorte que les inondations cessent. Il est arrivé à la conclusion qu'il existe peut-être un problème sur le réseau de drainage. En effet, il constate que ces inondations se produisent quand la pluie tombe en grande quantité, pendant quinze ou vingt minutes. Il semble que le refoulement est alors impossible parce que la canalisation d'évacuation des SI est pleine. Il a appelé les Services industriels, qui ne répondent pas – il était impossible de parler avec un ingénieur. Cette situation est ennuyeuse, parce que si les tuyaux de réception des eaux claires sont pleins, l'eau s'accumule systématiquement dans les caves. M. Ulmann pensait être le seul dans ce cas, mais apparemment d'autres personnes sont confrontées au même problème. À son avis, lors des pointes, les canalisations ne peuvent pas absorber les quantités d'eau. Celle-ci reste dans le tuyau et remonte finalement dans les caves.

M. Gross a prévu d'aborder la problématique au chemin Gasparin dans ses communications. Il signale cependant que, cet été, l'on a eu affaire à plusieurs reprises à des pluies que l'on voit rarement – des pluies décennales, voire encore plus rares. Énormément d'eau tombe en peu de temps et les collecteurs n'arrivent pas à absorber le trop-plein. Des caves d'immeubles de la commune ont aussi été inondées à trois reprises pendant l'été. Le problème est récurrent, sur l'entier du territoire. M. Gross rappelle aussi que, sur une large partie du territoire, la nappe phréatique est à fleur de sol. Dans le cas du chemin Gasparin, des solutions à court terme – avant 2027 – sont en discussion. Une étude plus approfondie sur l'ensemble du territoire serait peut-être nécessaire, pour voir si des mesures intermédiaires ne devraient pas être prises sur d'autres chemins également, jusqu'à ce que la collecte des eaux de pluie ait pu être revue plus globalement.

M. Ulmann relève que cela amène la question de la responsabilité pour régler le problème : les SI ont-ils une obligation quant à la taille des canalisations et au débit à assurer ?

Le Président pense que ce sujet pourra être traité en commission.

M. Empeyta demande si ce dossier ne pourrait pas tout de suite être renvoyé en commission.

M. Gross précise que le dossier est déjà dans les mains de l'administration communale. Un ingénieur est mandaté pour régler ce problème et une discussion avec l'OCEau est en cours. Une solution technique sera proposée à court terme. Cela dit, il est effectivement possible de présenter en commission la problématique et les solutions trouvées.

Le Président donne ensuite lecture d'un courriel daté 31 août 2023 de Mme Elisabeth Jaquemet relatif au Bioparc.

*« Monsieur le Président du Conseil Municipal*

*La commune de Chêne-Bougeries soutient l'installation de Bioparc sur le domaine de Belle-Idée, qui découle de l'attribution par le Conseil d'Etat d'un droit de superficie.*

*La presse ne nous apprend rien sur le projet en soi, le site de Bioparc ( <https://bioparc-geneve.ch/> ) publie une présentation dont les contours restent flous, alors que les travaux sont prévus en 2024 et que ceux-ci auront un impact majeur sur la vie des habitants de la commune. Questions :*

*- Envergure du projet sur une surface agricole SAD de 12,5 ha (contre 1,5 du Bioparc actuel) qui comprend : un champ de cultivé (production agricole et habitat de la faune locale), un terrain de football, l'Association (Semences de Pays), le Foyer pour réfugiés La Seymaz, la ferme de Belle-Idée, un lieu de promenade ouvert à chacun.e. Autant d'entités qui seront fortement impactées ou vouées à disparaître pour céder la place à un parc animalier dans un canton exigu qui en compte plusieurs.*

*- Alors qu'il est question d'« extension », Bioparc entend (entre autres objectifs) s'ériger en mégacentre avec biodôme, parc de jeux, restaurant, boutique, buvette, chambre d'hôte, salles de conférence, résidence d'artiste ...*

*- la fréquentation devrait passer de 50'000 visiteurs actuellement à une moyenne se situant entre 120'000 (Museum) à 600'000 (jardin botanique). Le site est ouvert tous les jours de l'an. S'est-on interrogé sur les nuisances occasionnées par les déplacements - (emplacement « au bout » du canton) ?*

*- Selon les promoteurs les émotions engendrées par la rencontre avec les animaux sauvages et les relations avec ces derniers sont des piliers de la défense de la nature et de la biodiversité. Si cela est vrai, à quel prix ?*

*Je vous remercie de l'attention que vous voudrez bien vouer à ces quelques lignes, et je voudrais savoir si la commune informera ses habitants sur un grand projet qui bien que relevant de la commune de Thônex, touche au territoire de Chêne-Bougeries.*

*Dans l'attente d'une réponse, je vous prie de recevoir, Monsieur le Président du Conseil Communal, mes salutations respectueuses. »*

### **3. Communications des commissions et des délégations du Conseil municipal.**

Le Président passe la parole à qui veut la prendre.

Mme Bisanti informe que la commission de la Cohésion sociale, santé et sport s'est réunie le 19 septembre 2023. Lors de cette séance, la commission a pu faire connaissance avec l'association F-Information qui propose des activités diverses et variées aux femmes et aux familles, ainsi qu'un espace d'accueil et d'orientation. Septante personnes de la commune ont été reçues par cette association qui dispose d'une bibliothèque « Filigrane », ouverte pour les enfants, et caractérisée par les thèmes des femmes, du féminisme, du genre et de l'égalité. Mme Bisanti regrette, au nom de la commission, qu'une présentation riche en informations sur leur travail auprès des femmes n'ait pas suffi à cette association pour convaincre tous les commissaires sur les contenus propres qui la distinguent. Elle justifie le manque de conviction de la commission par le manque d'un projet concret à lui présenter. Mme Bisanti termine en invitant à prendre connaissance du procès-verbal de ladite séance.

Mme Wyss annonce que la commission Nature, Environnement et Biodiversité s'est réunie le 31 août en présence du Maire, M. Karr. À son ordre du jour figurait en premier lieu la conférence du 22 septembre à venir en lien avec le film « Demain Genève », qui sera suivi d'une table ronde à laquelle participeront Grégory Chollet, l'un des réalisateurs, Thomas Descombes, agriculteur et Reto Cadotsch, Président du supermarché participatif de Meyrin qui promeut l'alimentation durable. La commission a regretté le conflit de date avec « La Nuit est Belle » et recommande à l'administration que cela ne se reproduise plus. En second point, Mme Wyss informe que le programme + 1000 arbres a évolué dans les conditions d'octroi de la subvention, l'expérience de ces derniers mois le justifiant. En effet, les propriétaires sont désormais encouragés à prendre en charge un tiers de la valeur d'un arbre, ainsi que sa plantation et son entretien. Cet arbre ne devrait pas mesurer plus de 6 mètres (contre 7 mètres auparavant), afin de permettre sa plantation entre 2 et 5 mètres de la limite de la propriété. Le tronc de l'arbre devrait avoir une circonférence entre 18 et 20 cm (contre 25 à 30 cm auparavant), cette dernière à un 1 mètre du sol. Le respect de ces critères permet une meilleure reprise, d'autant plus avec les périodes de canicule. À noter que 103 arbres ont été plantés sur le domaine privé, 98 sur le domaine public, et il est prévu d'en planter 300 entre 2025 et 2026, dans le cadre des projets de réaménagements publics. Le dernier point traité en séance concerne la question du potager urbain, qui arrive à son terme au 6 Villaret avec une installation difficile à Pont-de-Ville en raison de son accès. De plus, la réalisation du potager provisoire est très coûteuse pour la commune et il conviendra donc de trouver un bout de terrain beaucoup plus durable.

M. Empeyta, s'il a bien compris, actuellement les propriétaires devront participer à la plantation des arbres. Mme Wyss répond que les propriétaires devraient payer un tiers du prix. M. Empeyta en déduit que ceux qui étaient dans l'ancien régime ne payaient rien et ceux qui vont arriver dans le nouveau régime devront participer de leur poche.

Mme Wyss croit se souvenir qu'il existait auparavant un forfait de CHF 3000.- qui comprenait une partie de la valeur de l'arbre, de sa plantation et de son entretien. Ces éléments selon M. Empeyta étaient pris en charge par la commune.



Le Président interrompt cette discussion et propose de la continuer après la séance. De son point de vue, en passant de l'ancien au nouveau régime, on passe d'un type de participation partielle du propriétaire à un autre.

En ce qui concerne la délégation au Centre sportif de Sous-Moulin (CSSM), M. William Locher informe que le Conseil intercommunal s'est réuni le 28 juin dernier. Il a procédé aux élections statutaires pour le bureau du centre sportif pour l'année 2023-2024. La présidence du bureau sera tenue par M. Kilcher, la vice-présidence par M. Boesiger, M. Gross en sera membre, M. Borcard sera le représentant du CI, le secrétariat sera tenu par M. Camuglia qui a remplacé Mme Bisanti. M. William Locher évoque également l'événement festif organisé pour le 40<sup>ème</sup> du (CSSM) le 27 août, auquel certains membres du Conseil intercommunal ont participé « brillamment à un match de foot en marquant un but ! » Le Conseil intercommunal s'est à nouveau réuni le 20 septembre et a notamment discuté et soutenu le budget pour 2024. Cependant, le budget devra être validé par chaque commune. À noter que la raison majeure de l'augmentation du budget est la hausse du coût de l'énergie. Enfin, le projet d'un nouveau logo, présenté et mis au vote lors de la fête du 40<sup>ème</sup>, le 27 août n'est pas encore tout à fait finalisé, mais sera normalement réalisé à l'automne.

M. Messerli, délégué municipal aux Éditions chênoises, indique que lors de la réunion du comité de mai dernier, le projet d'un livre sur la clinique des Grangettes a été abandonné. M. Glatz, directeur à l'époque, avait mandaté M. Junge pour la réalisation de l'ouvrage. Lorsque Hirslanden a repris la direction, d'entente avec la nouvelle Conseillère d'État, 1000 exemplaires ont été prévus, soit beaucoup plus qu'imaginé par les Éditions chênoises, qui se sont donc retirées du projet. Cependant, le projet reste en attente, dans le cas où M. Vuilleumier céderait ses droits sur sa publication. D'autre part, l'ouvrage de M. Umstettler avance bien dont la version finale pourrait s'appeler « Balade à travers les Trois-Chêne ». Un budget de CHF 64'000.- a été avancé pour le projet. M. Messerli annonce également que les finances de l'association sont saines et qu'une assemblée générale aura lieu durant l'automne. Par ailleurs, chacun aura trouvé à sa place deux documents, le premier permettant de devenir membre de l'association, le second annonçant qu'il est dorénavant possible de commander un ouvrage directement à partir du stock de la villa Territet, le souhait étant de le baisser. Enfin, M. Messerli ne résiste pas à annoncer une excellente nouvelle, à savoir l'acquisition d'une place pour le bibliobus à la Gradelle. À la suite des contacts qu'il a pu avoir avec la directrice de l'établissement, les aspects techniques semblent déjà avoir été prévus et que le changement aura lieu au plus tôt en janvier 2024. M. Messerli tenait à rejouter ce type d'informations sachant qu'il n'y a pas eu de commission de la culture.

Mme Lambert confirme qu'il n'y a pas eu de réunion de la commission Culture, mais elle salue en son nom le fait que le site des Éditions chênoises ait été mis à jour.

M. Ulmann s'exprime pour la Fondation pour le logement. Le Conseil administratif a convoqué une séance extraordinaire du conseil de fondation pour en demander la liquidation. Lors de cette séance, la majorité des membres était en faveur de la liquidation. Finalement, le vote n'a pas été tenu, car il s'agissait de prendre la température, la décision devant être arrêtée par le Conseil municipal. Sachant que le sujet conviendra de revenir en commission, il ne sera pas traité avant la fin de l'année, mais la question a été posée.

Le Président annonce que la commission Bâtiments, travaux et infrastructures s'est réunie en séance le 11 septembre. Deux sujets à son ordre du jour étant traités ce soir, il n'y reviendra pas en détail. Le premier sujet portait sur une étude de faisabilité quant à une extension de l'école de Conches dans le cadre d'une réutilisation de tout ou partie du pavillon provisoire initialement

prévu pour l'école du Belvédère. L'étude conclut que le pavillon ne pourra pas être utilisé tel quel. Cependant d'autres projets vont être considérés séparément, différentes variantes ont été présentées avec des inconnues à ce jour, notamment la nécessité d'éventuelles autorisations du service des monuments et des sites, ainsi que des servitudes à obtenir. Affaire à suivre.

#### **4. Communications du Conseil administratif.**

Le Président passe la parole à M. Karr, Maire.

##### **A. Territoire**

À la suite de la commission Territoire qui s'est penchée sur les observations reçues à l'issue de la consultation publique relative au PDCom, un dialogue est en cours pour préparer le contrôle de conformité par l'État.

Nous espérons actuellement pouvoir présenter le résultat lors de la commission territoire de fin novembre.

##### **B. Mobilité**

#### **Axe Frontenex – travaux planifiés pour le premier semestre 2024**

Durant la fermeture de la route Jean-Jacques Rigaud, il sera nécessaire de dévier ou d'interrompre les lignes de bus concernées. Mercredi 4 octobre, des essais sur route seront effectués aux carrefours entre le chemin de la Gradelle et celui de la Montagne ainsi qu'entre ce dernier et l'avenue Sismondi afin de vérifier la faisabilité d'une déviation en sens unique des bus sur les axes Gradelle (depuis la Ville de Genève) et Sismondi, Fourches et David-Munier (en direction de la Ville de Genève), principalement pour valider les rayons de courbures, arrêts temporaires etc.

#### **Études en cours**

Comme nous avons pu vous l'indiquer avant l'été, quatre études de faisabilité sont en cours de réalisation en étroite coordination avec les travaux nécessaires en sous-sol pour les collecteurs.

Elles visent également à mettre en œuvre certaines mesures issues de l'étude sur les schémas de circulation menée par le bureau City Link. Elles concernent les secteurs ci-après :

- Chemin Castan
- Avenue de l'Ermitage
- Chemin des Flombards et le « sud » du chemin de la Gradelle
- Chemin des Fourches, Avenue de Gasparin, Chemin Saladin, Chemin David-Munier

Nous ne manquerons pas de porter ces études à l'ordre du jour de la Commission mobilité en temps opportun.

##### **A. Biodiversité**

#### **Conférence nature et environnement**

Une vingtaine de personnes ont assisté à la projection de « Demain Genève » de la conférence nature et environnement. La participation est en baisse par rapport aux conférences précédentes et le ratio entre coûts et participation devra être examiné en opportunité par le Conseil administratif et être débattu en commission.

### **Programme « +1'000 arbres »**

Le Conseil administratif a harmonisé les conditions d'octroi de la subvention aux privés "+1000 arbres" en vue de simplifier le processus administratif et responsabiliser davantage les propriétaires, notamment en leur permettant d'assurer eux-mêmes l'arrosage des arbres plantés avec un soutien financier important de la Commune, puisqu'ils s'élèvent aux deux tiers du prix d'achat de l'arbre et la prise en charge de nombreux frais de plantation et d'entretien.

Le Président passe la parole à M. Gross, Conseiller administratif.

## **A. Bâtiments et Infrastructures – Plan climat communal**

### **Etablissements scolaires**

La préparation du chantier d'extension de l'école du Belvédère avance de manière très satisfaisante. Le pavillon provisoire qui doit être mis en service à la rentrée 2024 pour permettre le début des travaux de rénovation d'extension de l'école actuelle sera bien moins cher que prévu. En effet, à la suite de la publication d'un appel d'offres, le mandataire retenu a fait une proposition de construction d'un pavillon provisoire pour un montant d'environ CHF 5 millions de francs avec une option d'achat après la réalisation des travaux pour environ 1,5 million, soit un coût net de CHF 3.5 millions. Pour rappel, le crédit voté pour la réalisation de ce pavillon se chiffre à CHF 8.7 millions.

Le chantier de l'extension de l'école de Chêne-Bougeries progresse également rapidement. Le soubassement a été réalisé et les parois modulaires en bois commencent à être installées. L'objectif de livraison de l'école pour la rentrée 2024 est maintenu.

L'école de Conches est également concernée par deux projets de la commune. Il s'agit en premier lieu du projet de remplacement du réfectoire scolaire. La dépose de l'autorisation de construire est à bout touchant et l'élaboration du dossier d'appel d'offres est en cours pour la réalisation du nouveau restaurant scolaire provisoire en vue d'une livraison, selon l'objectif fixé par votre Exécutif, pour la rentrée 2024. En parallèle, un projet de démolition et d'extension partielle d'une partie de l'école de la Colombe a été initié pour ne plus dépendre de pavillons provisoires sur le long terme. Une présentation d'une étude de faisabilité à ce sujet a été faite par le bureau d'architectes Giorgis Rodriguez lors de la dernière commission bâtiments et infrastructures qui s'est tenue le 11 septembre dernier. Une procédure d'appel d'offres va également être lancée d'ici la fin de l'année pour choisir un bureau d'architectes pour les phases SIA d'études (avant-projet, projet, demande d'autorisation, appels d'offres) et de direction des travaux. Nous ne manquerons pas de revenir vers votre Conseil pour la demande de crédit ad hoc.

En ce qui concerne la construction de la crèche modulaire sur le parking vert, en vue de la fermeture de ce parking durant les travaux, votre Conseil a accepté un crédit de CHF 265'000.- TTC pour l'installation d'un parking provisoire de l'autre côté de la salle communale. Les travaux débiteront la semaine prochaine et se termineront au début de mois de novembre de

cette année. Cela permettra d'initier dans la foulée les travaux de fondations de la crèche sur le parking vert. Ceux-ci se termineront au mois de mars 2024, puis la crèche modulaire pourra être assemblée pour une ouverture prévue pour la rentrée 2024.

Les travaux de la maison du Villaret 10 qui accueillera la Maison de Tara commenceront également la semaine prochaine. Comme cela a été annoncé lors de la commission finances du 14 septembre dernier, un surcoût d'environ CHF 600'000.- est à prévoir sur le crédit voté de CHF 2'365'000, rapportant le coût total du projet à un peu moins de CHF 3 millions. Ce surcoût est principalement dû à la charpente qui est à remplacer. Ces travaux n'avaient pas été anticipés dès lors que le projet initial ne prévoyait de rénover que les deux premiers niveaux de la maison, laissant en l'état les deux derniers. À la suite de la demande de votre Conseil de rénover l'intégralité de la maison, le montant du crédit avait été augmenté « dans l'urgence » sans avoir pu diligenter toutes les études nécessaires. Une demande de crédit supplémentaire vous sera soumise dès que son montant exact aura pu être établi.

Parmi les projets de construction, nous pouvons également citer la rénovation des immeubles de la rue de Chêne-Bougeries 14-16 dont l'appel d'offres mandataires a été publié le 28 août dernier et est encore en cours.

Concernant le réaménagement du chemin De-La-Montagne, ce dernier avance selon le calendrier établi, avec néanmoins un léger retard potentiel à la suite du re questionnement de la pertinence de l'éclairage public imposant initialement prévu dans le cadre de ce projet. Des solutions alternatives sont à l'étude pour voir dans quelles mesures un éclairage plus modeste pourrait être installé.

L'avant-projet de la réfection de la maison de maître de la Bessonnette, intégrant le programme prévu dans le rapport de M. Gabriel Umstätter et prenant en compte les analyses historiques et de faisabilité issues du rapport du bureau Féroé, vous sera présenté lors de la commission bâtiments et infrastructures du 4 octobre prochain. Pour rappel, ce point de l'ordre du jour est ouvert à l'ensemble de votre Conseil.

Comme vous pouvez le constater par rapport à cette liste non exhaustive, la commune réalise de nombreux projets de construction dont une grande partie sera livrée en 2024. Le suivi et la réalisation de ces projets sollicitent grandement l'administration que je remercie pour son dévouement et son professionnalisme.

### **Dimensions des conduites d'eaux claires et usées au chemin Gasparin**

Le Président de votre Conseil vous a fait la lecture du courrier de Mme Curti et de M. Kenfack du 2 septembre 2023. La commune a mandaté un ingénieur spécialisé afin d'étudier les possibilités de pallier les problèmes rencontrés par ces riverains. En outre, des solutions provisoires sont également en discussion avec l'OCEAU concernant le chemin Gasparin.

### **Services extérieurs**

Un nouveau massif floral a été planté à gauche de l'entrée de la mairie pour mettre en valeur cet espace.

Concernant le colombarium et le jardin des souvenirs, de nouveaux aménagements seront installés prochainement pour renaturer et embellir ces espaces de recueillement.

## **B. Finances**

### **Don extraordinaire de CHF 600.-**

Le don exceptionnel de CHF 600.- a rencontré un franc succès auprès de la population. Plus de 9 000 inscriptions ont été enregistrées. Le système de contrôle mis en place par l'administration a permis de payer plus de 80% des demandes au début de l'été. À ce jour, après soustraction des doublons et des demandes non valables, il reste une centaine de demandes plus complexes à analyser et à valider au cas par cas. Les données du formulaire en ligne ont été effacées des serveurs web, et seule une copie cryptée à accès restreint est stockée dans l'environnement sécurisé du service intercommunal d'informatique.

Le Conseil administratif a également décidé de faire un don de CHF 600.- au bénéfice des personnes sous curatelle de portée générale dont le lieu de résidence effectif est à Chêne-Bougeries ; les curateurs ont été directement informés et ont pu se manifester auprès de la commune jusqu'à fin août. Les contrôles et versements complémentaires s'échelonneront durant le mois d'octobre 2023.

Enfin le rapport d'activité 2022 de la commune de Chêne-Bougeries est consultable dès ce jour sur notre site Internet sous : <https://chene-bougeries.ch/votre-mairie/conseil-administratif/rapports-dactivite/>

Le Président passe la parole à Mme Garcia Bedetti, Conseillère administrative.

## **A. Culture**

### **Les événements à venir**

La cérémonie de remise du mérite chênôis 2023 se tiendra le mardi 3 octobre à 18h30 à la salle communale Jean-Jacques Gautier. Elle sera couplée à l'accueil des communiers naturalisés en 2022. Le mérite 2023 sera décerné à Monsieur Christian Vellas, communier, journaliste, écrivain et romancier, pour son engagement culturel notamment à travers ses ouvrages historiques sur Genève. Cette soirée sera suivie comme de coutume, d'un cocktail dînatoire.

Pour la traditionnelle exposition d'automne, l'Espace Nouveau Vallon exposera du 6 au 29 octobre, le talentueux sculpteur Jean Fontaine, qui nous a déjà fait l'honneur d'exposer dans notre Ville en 2011 puis en 2018. Avec sa nouvelle exposition « L'Après Histoire », c'est un voyage dans l'imaginaire qui sera offert au public ainsi qu'aux nombreux élèves de classes de l'école primaire, grâce à notre fidèle équipe professionnelle d'animation. Exceptionnellement, il sera également possible de bénéficier de visites nocturnes les 13 et 20 octobre à 19h00. De manière également inédite, des visites « à l'aveugle » seront proposées, sur réservation les 7 et 15 octobre en matinée par une personne non voyante ainsi que l'artiste lui-même. Le vernissage se tiendra quant à lui le jeudi 5 octobre à 18h30, en présence de l'artiste.

Le samedi 14 octobre à 20h30, la salle communale JJ Gautier accueillera le duo de violoncellistes, les Lemancellos, un percussionniste ainsi que la compagnie de danse Excursus, sous la direction artistique de Ricky Bonavita, venue spécialement de Rome pour cette magnifique création intitulée « DOTS ». Points de vue, points de repère, points de départ et d'arrivée, points de rencontre et de séparation sont à la base de cette réflexion de collaboration entre musique et danse. À découvrir absolument !

Pour sa troisième prestation de l'année, les Jeudis du Jazz proposés par le Big Up'Band prendront leurs quartiers lounge, le 19 octobre dès 18h00 à la salle communale Jean-Jacques Gautier. Au programme, des arrangements jazz et funk, quelques ballades et même des couleurs latines ainsi qu'un bel hommage à l'auteur-compositeur-interprète Al Jarreau, toujours sous l'envoûtante voix de Joanne Gaillard.

L'Orchestre des Trois-Chêne offrira le dimanche 5 novembre à 17h00 à la salle communale Jean-Jacques Gautier, un magnifique concert intitulé « Est-Ouest ». La violoniste Bianca Favez interprétera, sous la direction d'Arturo Corrales, le Concerto pour violon de Dmitri Kabalevski et la Suite américaine d'Antonin Dvorak. Hommage donc à l'évolution de la musique classique ainsi qu'aux influences entre les musiques occidentales et celles d'Europe de l'Est et de Russie.

La Ville de Chêne-Bougeries a souhaité soutenir deux autrices, pour cette présentation littéraire qui aura lieu à la salle communale Jean-Jacques Gautier, le mardi 7 novembre à 18h00 en entrée libre. Christelle Lebel narrera quelques-uns de ses récits intitulés « Les chemins de l'imprévisible » alors qu'Anne Bandle contera « L'égérie rebelle de Franz Liszt », accompagnée au piano par François-Xavier Poizat. Cette soirée sera suivie d'une collation offerte par la commune.

Organisées à tour de rôle chaque année par les communes des Trois-Chêne, les Promotions Citoyennes tiendront place à la salle communale JJ Gautier le jeudi 9 novembre dès 18h00. Cette soirée accueillera les jeunes des trois communes, ayant atteint ou allant atteindre leur majorité civique d'ici la fin de l'année 2023. Au programme, un discours sera prononcé par M. Jean-Michel Karr, Maire, puis suivi d'un apéritif dînatoire et un lounge-bar en musique proposée par les élèves musiciens du Collège Claparède.

## **B. Jeunesse**

### **Réponse de Mme Hiltbold et M. Hodgers, Conseillers d'État, à la proposition de rencontre relative au pavillon sis chemin des Bougeries 15, à Conches**

Le Conseil administratif a sollicité une réunion avec les autorités cantonales afin d'explorer toutes les pistes possibles pour optimiser l'usage des locaux pour les besoins de l'école de la Colombe. Malheureusement, Mme Hiltbold et M. Hodgers, Conseillers d'État, n'ont pas souhaité entamer une discussion et ont indiqué par écrit à la commune le 5 septembre 2023 que toutes les surfaces du pavillon sis chemin des Bougeries 15, à Conches sont occupées par les élèves du centre de formation professionnelle Santé (CFPSa) et que le canton ne dispose actuellement pas de locaux disponibles sur la commune de Chêne-Bougeries. Ils ont précisé, par ailleurs, que le canton est également confronté à une pénurie de locaux et son parc immobilier ne parvient actuellement pas à absorber les besoins croissants tant du département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse que des autres départements.

L'Exécutif communal n'est bien entendu pas resté inactif dans l'attente de ce refus d'entrée en matière et a mandaté un bureau d'architectes pour élaborer une étude de faisabilité portant sur une nouvelle extension de l'école actuelle en tenant compte de l'ensemble des contraintes. Celle-ci sera prochainement présentée aux commissions concernées.

## **Festival « Deschênés »**

Le festival Deschênés s'est tenu, comme de coutume, la semaine précédant la rentrée scolaire (lundi 14 au vendredi 18 août). Il a connu une nouvelle fois un très beau succès auprès des enfants.

La commune a sa collaboration avec la commune de Coligny en étroite partenariat avec l'équipe de travailleurs sociaux hors murs (TSHM Chêne&Co), la maison de quartier Passage 41 et la Ludothèque de Chêne-Bougeries. Cette édition s'est donc déroulée sans la commune de Chêne-Bourg qui a décidé de se retirer. Le départ de Chêne-Bourg nous a permis d'accueillir 45 enfants supplémentaires de notre commune par rapport à l'année passée, ce dont nous nous réjouissons.

Cette année, ce n'est ainsi pas moins de 160 enfants qui ont été accueillis tous les jours de 14h00 à 18h00, encadrés par une équipe de monitrices et moniteurs expérimentés.

Ce festival, entièrement gratuit dans le but de développer une réelle cohésion sociale, se veut également intergénérationnel au travers de l'engagement de jeunes en petit job pour nous aider et nous soutenir tout au long de la semaine dans l'organisation logistique du festival. En quelques chiffres, 12 jeunes ont été engagés pour un total de 200 heures et 21 moniteurs pour un total de 550 heures. Nous avons également pu compter une nouvelle fois sur le soutien financier des Services industriels de Genève (SIG) et de la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe), à travers son fond « Alimentation & mouvement ».

Tout au long de la semaine, les enfants ont pu apprécier les différentes activités et animations mises en place, telles que : les innombrables jeux encadrés par l'équipe de la Ludothèque de Chêne-Bougeries, des ateliers scientifiques proposés par le Mouvement de la Jeunesse de Suisse romande (MJSR), les casse-têtes de Bernard, un mur de grimpe, un baby-foot humain et un château gonflable comme attractions, mais aussi la découverte des arts du cirque animée par Cirquenêche, l'initiation à la musique dirigée par l'Orchestre de chambre de Genève, le parcours des bâtisseurs aventuriers, la création de marionnettes, les défis de la maison de quartier Passage 41, une clown qui conte au rythme de son accordéon, l'initiation au Freestyle Foot par Mathieu, un stand maquillage tenu par Nolween et pour clôturer chaque fin d'après-midi, de la Zumba réunissant l'ensemble des enfants.

Le Festival s'est clôturé autour d'un apéritif offert aux parents et enfants, dans une ambiance conviviale et chaleureuse, pour célébrer cette 6ème édition.

### **C. Petite Enfance**

Au 12 septembre 2023, la liste d'attente fait état de 237 dossiers. 71 places ont été octroyées :

- 12 à l'EVE Rigaud
- 21 à l'EVE Nouveau Prieuré
- 9 à l'EVE la Maternelle
- 29 au jardin d'enfants le Petit Manège (quelques places vacantes subsistent pour les après-midis)

17 dossiers (17 enfants) ont reçu une réponse positive pour l'octroi de l'aide financière exceptionnelle pour l'accueil préscolaire. Sur ces 17 dossiers, 7 concernent des enfants en structure d'accueil privée (école Montessori, TotUP, crèche pop e poppa privée, Dulce's

Academy ou Bubbles) et 10 dont les enfants sont confiés à des mamans de jours ou des nounous (Koala, Mary poppyns ou contrat privé).

## **D. Social**

### **Séance d'information sur les droits des personnes à la retraite en 2024**

La commune organisera une séance d'information le 19 mars 2024 à 10h00, en collaboration avec le Centre d'animation pour les retraités (CAD) et en présence des différents partenaires (Service des prestations complémentaires, Hospice général, Pro Senectute). Cette séance sera précédée d'un accueil avec café et croissants.

### **Allocation de rentrée scolaire pour les familles suivies par l'HG**

41 familles bénéficieront de l'allocation de rentrée scolaire qui sera versée à la fin du mois de septembre.

### **Partenariat Croix-Rouge genevoise - visite des personnes âgées à domicile pour lutter contre l'isolement.**

Il est prévu d'augmenter les binômes de 5 à 7 pour 2024 pour répondre à la demande croissante de visite à domicile pour les personnes âgées.

## **5. Présentation du projet de budget communal 2024.**

Le Président passe la parole à M. Gross.

M. Gross commente une présentation projetée à l'écran.

Par rapport au budget 2023, le budget 2024 est logiquement en hausse. Les charges augmentent essentiellement en raison d'un certain nombre d'investissements nécessaires à couvrir (par exemple les nouvelles crèches qui ouvriront en 2024) et de l'impact de la péréquation, laquelle passe de près de CHF 2 millions à presque CHF 21 millions (soit dix fois plus) qui ne feront donc que transiter dans les comptes de la commune en attente d'être transférés vers les autres communes. Heureusement, les revenus augmentent également et permettent de couvrir en partie la hausse des charges.

Concernant les orientations budgétaires, M. Gross signale, pour les charges du personnel, que le Conseil administratif a reconduit l'allocation vie chère, estimée à + 2,8 % à la fin 2023, conformément au chiffre fédéral. Au niveau des charges de biens et services, M. Gross mentionne l'augmentation des coûts de l'énergie : + 18 % annoncés par les SIG, mais le budget est un peu plus optimiste, avec + 15 % au vu de la marge dans le budget précédent. Par ailleurs, l'effort fourni pour l'entretien des bâtiments de l'ensemble du patrimoine administratif se poursuit. Les natures liées aux charges sur les bâtiments restent donc stables par rapport au budget 2023. Quant aux charges de transfert, le programme d'accompagnement des privés à la rénovation thermique, notamment, se poursuit. À noter que la commune de Chêne-Bougeries sortira du GIAP à la rentrée scolaire 2024-2025. L'amélioration des prestations du parascolaire entraînera un léger surcoût. Au niveau des charges extraordinaires, M. Gross évoque l'amortissement du fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU) à hauteur



d'environ CHF 900'000.- cette année. Enfin, pour les revenus fiscaux, l'AFC estime l'augmentation à 26 % par rapport au budget 2023.

M. Gross rappelle ensuite le plan d'investissement de la commune qui est en cours de discussion auprès de la commission des Finances et qui fait état d'investissements de plus de CHF 400 millions ces prochaines années, dont environ CHF 80 millions pour 2024, CHF 68 millions en 2025 et CHF 78 millions en 2026. À noter qu'aujourd'hui, les liquidités de la commune se chiffrent à environ CHF 60 millions et ne permettront donc pas de couvrir les investissements pour les années à venir.

Puis M. Gross présente une comparaison entre le budget 2023 et le budget 2024. Les charges passent de CHF 60 millions à CHF 79 millions. Ces CHF 19 millions supplémentaires sont principalement liés à la péréquation, qui passe de CHF 2 millions à CHF 21 millions. Les recettes, elles, passent de CHF 72 millions à CHF 88 millions selon les estimations du mois de juillet de l'AFC. Le projet de budget qui sera proposé pour examen à la commission des Finances la semaine prochaine présente un solde positif de CHF 9'272'870.-.

M. Gross en vient au budget par deux natures. La hausse des charges de personnel s'explique, outre l'allocation vie chère, par le mécanisme d'annuités du personnel ainsi que par quelques ETP supplémentaires qui seront présentés et discutés en commission. Les charges de biens et services sont stables. En revanche, l'amortissement du patrimoine administratif augmente de presque 35 %, à CHF 6,5 millions. Les charges de transfert, que M. Gross détaillera dans la suite de sa présentation, augmentent fortement (+ 60 %). Concernant les revenus, ils se montent à CHF 82 millions, soit une hausse de 26 % par rapport au budget 2023. Le résultat estimé s'élève à CHF 9,2 millions.

Au niveau de l'évolution des charges et revenus, M. Gross mentionne une augmentation, mais qui reste proportionnelle au budget 2023. Il en vient ensuite aux comparaisons des charges. L'évolution la plus significative concerne les charges de transfert. Les charges de personnel sont, elles, en hausse, mais maîtrisées. Pour ce qui est de la comparaison des revenus, M. Gross rappelle que les revenus de la commune se composent principalement des revenus fiscaux des personnes physiques et, de manière moins importante, des revenus fiscaux des personnes morales. Le revenu financier est, lui, stable par rapport aux années antérieures.

Concernant les charges incompressibles, la péréquation augmente de 1001%, passant de CHF 2 millions à CHF 21 millions. La commune n'a pas le choix : elle reçoit simplement la facture. Le SIACG augmente également. Les coûts du SIS sont relativement maîtrisés, bien qu'en constante augmentation ces dernières années. L'ORPC Seymaz augmente également. Pour le GIAP, la commune s'acquittera des charges au prorata du temps qu'elle restera dans ce groupement en 2024, soit pendant six mois. Cela explique la diminution de ce poste, diminution qui est compensée par la nouvelle ligne relative au parascolaire. Par rapport aux CHF 1,7 million du GIAP en 2023, ce sont CHF 1,1 million plus CHF 1,4 million qui sont budgétés en 2024, soit CHF 2,5 millions au total. L'accueil parascolaire augmente donc d'environ CHF 800'000.-. Pour ce qui est du centre sportif de Sous-Moulin, comme l'évoquait M. W. Locher dans les communications du CSSM, l'augmentation du budget de fonctionnement est principalement liée à l'augmentation des charges énergétiques, puisque le centre sportif a dû renégocier les contrats. Le coût de l'électricité est passé, de mémoire, de 8 centimes à 21 centimes, soit près de trois fois plus. M. Gross note ensuite que les montants restent relativement similaires pour les espaces de vie infantine. Les variations relatives à l'ACG ne sont pas non plus très importantes. En conclusion, les charges incompressibles passent de CHF

10 millions à CHF 32 millions. CHF 19 millions de ces CHF 22 millions d'augmentation sont imputables à l'augmentation de la péréquation.

M. Gross relève ensuite l'augmentation importante des amortissements planifiés, qui se montent à CHF 6,5 millions.

Concernant les estimations fiscales, M. Gross signale que, sur le total de CHF 82 millions, CHF 79 millions proviennent des recettes des personnes physiques. Les recettes des personnes morales sont, elles, relativement stables d'année en année. Pour rappel, ce sont désormais les chiffres de l'AFC qui sont repris dans le budget, puisque la commune manquait de perspectives sur les futurs encaissements des personnes physiques. À noter un important delta en 2021 entre les prévisions de l'AFC et les comptes annuels. La commune verra si, en 2023, le delta sera plus faible. Pour ce qui est des personnes morales, l'écart est un peu moins important, mais les montants sont également nettement plus faibles, ce qui explique cette disparité.

M. Gross aborde pour terminer la procédure d'adoption du budget 2024. Le Conseil administratif est optimiste. De nombreux projets devant être préavisés en cette fin d'année, l'objectif est d'essayer, dans la mesure du possible, d'obtenir un préavis de la commission des Finances le 17 octobre (date à laquelle une commission Cohésion sociale, Santé et Sports était agendée, qui sera remplacée par une séance de la commission des Finances et Contrôle de gestion, d'entente avec les présidences de ces deux commissions). Si nécessaire, d'autres séances de la commission des Finances et Contrôle de gestion seront agendées. Mais au vu des chiffres et des faibles variations, M. Gross pense que la commission devrait trouver assez facilement un terrain d'entente sur la stratégie 2024. Dès lors, l'objectif reste à ce jour de voter le budget en plénière le 16 novembre 2024, avec la possibilité de reporter ce vote en décembre si nécessaire. Pour ce qui est des documents, la convocation à la commission Finances a été transmise aujourd'hui. Le projet de budget ainsi que le tableau des investissements et le suivi des crédits bouclés depuis 2020 seront transmis demain, avec la présentation.

M. Ulmann a deux suggestions en vue de la séance de la commission des Finances. Il serait intéressant de connaître l'adéquation entre le budget 2023 et la réalité des recettes au 30 septembre. En effet, le budget 2023 a l'air relativement conservateur et bas, tandis que la projection 2024 est bien plus élevée. M. Ulmann se demande si les recettes au 30 septembre 2023 ne sont pas bien plus importantes que ce que prévoyait le budget. Il serait donc intéressant de connaître l'état des encaissements. M. Ulmann constate ensuite une forte augmentation de l'amortissement du patrimoine administratif. Sans nécessairement fournir une liste détaillée à la commission, il conviendrait de pouvoir lui expliquer quels sont les investissements qui ont générés les amortissements.

M. Gross viendra avec le détail des amortissements, mais, comme il le disait dans ses communications, de nombreux bâtiments seront inaugurés en 2024 et commenceront par conséquent à être amortis en 2024. Il cite l'école de Chêne-Bougeries, la crèche provisoire et la crèche de Challendin.

## **6. Propositions du Conseil administratif**

**6.1 Agrandissement de l'école de Chêne-Bougeries – prolongement du chauffage à distance depuis la centrale de chauffe et constitution de la servitude y relative : vote du crédit d'investissement et de financement (CHF 2'920'000.- TTC), ainsi que de la constitution de la servitude nécessaire à la réalisation des travaux.**

**Le Président cède la parole à M. Gross, Conseiller administratif, pour présenter le sujet.**

M. Gross rappelle que le dossier a été présenté par le collectif accompagnant la commission Bâtiments et Infrastructures. Suite à l'agrandissement de l'école de Chêne-Bougeries et la modification de la loi sur l'énergie survenue entre le dépôt de la demande d'autorisation de construire et la réalisation des travaux, vu qu'actuellement la centrale de chauffe fonctionne actuellement à 60% de sa capacité, s'usant et générant ainsi des charges et des coûts d'entretien supérieurs à son rendement, les travaux visent à la mettre à contribution pour chauffer, l'ensemble des bâtiments, outre route de Chêne, tant le futur bâtiment sur la parcelle de la Poste que la caserne des pompiers, et non plus uniquement l'école. Concernant les nouvelles structures, dont la crèche provisoire, il est prévu de profiter de la connexion à la salle communale attenante déjà chauffée avec le CAD, plutôt que d'y installer une chaufferie. Cet aménagement nécessite l'agrandissement d'une partie des canaux de chauffage entre la chaufferie et les bâtiments du 6bis. À ce jour, les commissaires disposent du détail des coûts et ont pu poser leurs questions à la commission des Bâtiments et Infrastructures. L'ouvrage, prévoyant un micro-tunnelier à sept mètres de profondeur sous la route de Chêne, est délicat, mais la technique s'est améliorée depuis le premier projet, qui prévoyait un système en pousse-tube. Les travaux devraient être réalisés sans encombre, d'autant plus que le sous-sol est connu en raison des forages réalisés du côté de la Mairie et de la Poste actuelle. Étant donné que le projet passe sous la route de Chêne, une parcelle détenue par l'État, une servitude de passage pour les canalisations devra être constituée une fois les travaux achevés. L'État l'a déjà préavisée favorablement.

Le Président communique le préavis unanimement favorable de la commission Bâtiments et Infrastructures.

Le Président cède la parole à M. Ulmann, Président de la commission Finances et Contrôle de gestion.

M. Ulmann indique que la commission qu'il préside a également préavisé le projet favorablement.

Le Président ouvre la discussion.

M. Empeyta aimerait comprendre comment une hausse de l'alimentation peut rendre la chaudière plus rentable.

M. Gross explique que la chaudière fonctionne au bois. Plus elle monte en température, moins des particules fines de combustion se créent dans la cheminée. Cela évite de l'entretien complémentaire et des variations de température, qui ont tendance à créer des chocs thermiques à répétitions, avec pour conséquences la fente des pierres contenues à l'intérieur de la chaudière. Pour pallier ce problème, deux ballons d'eau chaude de vingt ou trente mille litres chacun ont été installés en début de législature. Plus de la puissance est demandée à la chaudière, plus elle brûle correctement le bois.

M. Empeyta demande si une étude d'impact réalisée par des experts assure ces dires.

M. Gross confirme qu'une étude corrobore ses affirmations.

M. Ulmann explique avoir été surpris et s'être posé la question en commission de savoir pourquoi la chaudière continue à être utilisée. Il comprend que l'installation ne va pas être démontée, mais met en évidence la volonté du Canton d'adopter des pompes à chaleur, plus écologiques. M. Ulmann demande si la perdurancation de la chaudière vise à la rentabiliser ou découle du fait qu'une pompe à chaleur ne soit pas adaptée.

M. Gross répond que l'installation d'une pompe à chaleur n'est pas adaptée dans ce cas précis. Elle nécessite en effet l'installation démesurée de bouches d'aération extrêmement bruyantes, ce qui, d'après les architectes de l'époque, aurait conduit au refus de l'autorisation de construire complémentaire au vu du durcissement de la loi. L'option a dès lors été écartée d'emblée.

M. Ulmann demande si cette réponse induit que la pompe à chaleur n'est adaptée qu'aux particuliers et non aux bâtiments publics, et s'interroge sur un éventuel volume requis pour une telle l'installation.

Le Président explique qu'à l'époque, aucune pompe à chaleur répondant aux normes sonores et énergétiques n'existait sur le marché pour un bâtiment d'un tel volume.

M. Gross ajoute qu'actuellement, le chauffage de l'école fonctionne au gaz. Le projet doit être abordé dans sa globalité, celui-ci visant à chauffer l'école, les trois bâtiments de la salle de gym, et le nouveau pavillon. C'est pour cette raison qu'il n'a pas été possible d'installer une pompe à chaleur suffisamment grande jusqu'à présent.

Relevant l'évocation des pellets, M. Messerli souhaite savoir s'il s'agit du type de pellets à usage familial ordinaire ou de plaques de bois, étant entendu que la commune dispose d'une nouvelle réserve de bois. M. Gross confirme que le chauffage n'est pas constitué de pellets, mais de plaques de bois frais. Le bois est local et provient d'un fournisseur situé à Veyrier.

M. Empeyta aimerait avoir la confirmation que toutes les autorisations ont été obtenues pour le passage sous-terrain et le tunnelier. M. Gross assure que les autorisations de construire concernant le passage sous-terrain ont été obtenues en date du 8 novembre 2022 et du 16 janvier 2023 comme cela est précisé dans l'exposé des motifs.

M. Empeyta s'enquiert de la manière dont sera gérée une éventuelle explosion de la chaudière à pellets, qui alimenterait désormais cinq bâtiments supplémentaires et s'enquiert du plan dégradé de chauffage. M. Gross répond que des chauffages de secours à gaz existent pour certains bâtiments.

M. Empeyta considère qu'il est urgent et indispensable de réfléchir à un plan dégradé, tel que prévu à l'hôpital, afin de pouvoir chauffer tous les bâtiments en cas de problème. Le risque d'explosion est accru au vu de l'extension du nombre de bâtiments chauffés par une seule source.

M. William Locher regrette de ne pas avoir eu accès la documentation avant la commission en présence du mandataire, certaines questions lui étant apparues par la suite en les lisant dans le procès-verbal. Certaines questions restent aujourd'hui sans réponse, de sorte qu'il aurait été utile d'être en mesure de préparer la séance de commission. Concernant la route de Chêne, actuellement en unitaire, celle-ci devra être mise en séparatif. Ainsi, il faut s'assurer que les sept mètres de profondeur sont suffisants pour rester en dessous des égouts pour éviter un conflit. Compte tenu des frais liés à la traversée, en cas de travaux sur la route de Chêne, serait-

il envisageable d'établir un calendrier pour réaliser une traversée en tranchée standard à moindre coût, grâce à une solution provisoire en attendant la réalisation du chantier.

Ayant géré le chantier de la route de Chêne avec l'État, M. Karr fait savoir que le chantier du projet mené par M. Gross traverse la route et est situé en-dessous du chantier de l'État, qui ne s'étend en outre que sur 1,2 km. Les deux projets sont perpendiculaires et non sur le même linéaire, ne créant ainsi pas de synergie entre les deux.

M. Gross informe que la Commune pilote également le projet de réfection des collecteurs sur la route de Chêne. Ceux-ci étant situés à un maximum de cinq mètres de profondeur, une marge de sécurité de deux mètres est prévue afin d'éviter les conflits d'usage. Le mandataire et la commune collaborent avec l'État de Genève pour l'ensemble des travaux sur la route de Chêne. Pour rappel, la réfection des collecteurs doit être réalisée depuis vingt ans, l'échéance étant repoussée à chaque début de législature. La prochaine date annoncée étant en 2027, il ne devrait pas y avoir de risque de préteriter les collecteurs.

Par précaution d'usage, au vu de la tenue des chantiers sur le canton, M. Empeyta insiste sur la nécessité d'obtenir des garanties écrites des différents interlocuteurs cantonaux sur le projet préavisé, afin d'éviter les risques de surcoût lié aux changements de personnel sur le chantier. Il faut garder à l'esprit que les rapports entre le personnel sont multiples, et que le remplacement d'un employé par un autre peut compromettre l'ensemble du projet, laissant à la Commune la responsabilité de régler les conséquences financières.

M. Gross considère que l'autorisation de construire constitue la meilleure garantie qui est en force actuellement.

M. Antoine Locher souhaite une précision sur la raison du surcoût par rapport au crédit estimé initialement à deux millions. M. Gross explique que le surcoût provient du changement de technique de traversée. Les sondages techniques ont fait apparaître que la méthode prévue du pousse-tube risquait de se heurter aux poches d'eau, ce qui est évité avec un micro-tunnelier, la cellule de pousse étant plus grande et descendant plus profondément. Le chantier de pousse-tube était mal engagé et présentait un risque d'effondrement de la Mairie lors de l'installation des palplanches. Le projet actuel évite ce risque en partant du parking visiteur, à l'emplacement actuel des toilettes provisoires, où se trouve une dalle de béton. Le site est plus stable et la traversée plus sereine. Le coût passe de CHF 700'000.- à CHF 1'300'000.-.

Pour répondre à M. Ulmann, qui s'interroge sur l'intérêt écologique de faire fonctionner une chaudière au bois par rapport au mazout, M. Gross explique que le bois est considéré comme une énergie renouvelable. Le bois se crée en cent ans, contre plusieurs millions d'années pour le gaz.

Au vu de l'augmentation de la consommation et du fait que la Commune n'est pas seule sur le marché, Mme Déruaz-Lombard s'enquiert de l'existence d'une garantie de l'approvisionnement en bois, et souhaite savoir si l'utilisation de bois genevois va perdurer, si une hausse des coûts ou la mise en place de quotas d'utilisation sont à prévoir.

Selon les connaissances de M. Gross, les forêts suisses sont à l'heure actuelle toujours sous-exploitées. Du bois est disponible à proximité pour cette destination durant ces prochaines années. Le fournisseur n'a pas formulé d'inquiétude à ce sujet jusqu'à présent.

M. Messerli informe être passé au carrefour en face du stand de tir et avoir constaté que la réserve croît plus vite que ce qu'elle n'est coupée. Un constat identique est fait à Chancy, où le système de chauffage est le même. La source reste du carbone, mais des progrès ont été faits concernant les émissions de fumée.

M. Empeyta demande si le crédit voté ce jour comporte un volet fonctionnement qui a été valorisé, en d'autres termes si la projection de l'augmentation de la consommation de bois et d'huile a été réalisée.

M. Gross informe qu'une estimation des coûts de chauffage a été effectuée bâtiment par bâtiment et mise au budget. Les frais de gaz de l'école de Chêne-Bougeries diminueront l'année prochaine à la suite du changement de chauffage. Les coûts énergétiques de la crèche provisoire, prévus dans le budget de fonctionnement, baisseront au prorata du moment de sa mise en service.

M. Empeyta en déduit que la consommation de gaz diminuera, mais que le gaz est toujours plus onéreux que le bois, ce qui revient à une économie. M. Gross explique avoir axé le raisonnement sur la maximisation du chauffage actuel, ce qui entraîne effectivement des économies d'énergie. Même si la source reste du carbone, l'empreinte écologique est meilleure puisque le gaz disparaît. La source est en outre plus locale.

Mme Lamagat rappelle le travail conséquent effectué il y a deux ans sur l'énergie grise par un citoyen de la commune, ingénieur de formation, qui a été le premier à discuter de ce sujet en Europe depuis le début des années 1990. La chaudière à bois a vingt ans, coûte un certain prix, émet plus de particules qu'une pompe à chaleur, mais fonctionne et peut être améliorée. Le bilan de comparaison entre l'énergie utilisée pour produire la centrale avec l'énergie nécessaire à la production d'une pompe à chaleur ne fait pas nécessairement pencher la balance en faveur de la pompe à chaleur. La même problématique s'observe pour les véhicules, certaines personnes changeant leur voiture à essence pour une voiture électrique, sans prendre en compte le coût en énergie grise. Mme Lamagat est d'avis qu'il est toujours moins polluant de faire fonctionner la chaudière jusqu'au bout que de la remplacer prématurément. La question se pose, également concernant le remplacement des lave-vaisselles, mais nécessite des études sérieuses sur le sujet.

M. Favarger relève que les analyses globales montrent que le rendement d'un chauffage est amélioré lorsque l'unité de production est plus conséquente. À l'avenir, sans compter l'impact du transport d'énergie, il sera toujours plus avantageux de raccorder plus de bâtiments à la chaudière. Concernant la méthode, la chaleur engendrée par la combustion du bois produit du gaz carbonique en même quantité que celui produit en brûlant du mazout, à la différence qu'il correspond au gaz carbonique soustrait à l'atmosphère lorsque les arbres l'ont absorbé. Pour preuve, brûler l'intégralité de combustible fossile stocké à la surface de la terre reviendrait à supprimer l'oxygène. Le conditionnement naturel de la terre au commencement de la photosynthèse impliquait une énorme masse de gaz carbonique et méthane, actuellement stockée à la surface. L'utilisation de cette réserve entraînerait inévitablement une augmentation du dioxyde de carbone, avec les conséquences qu'il implique.

M. Antoine Locher exprime son regret quant au fait que les documents de la présentation n'aient pas été transmis avant l'intervention des mandataires en commission (alors qu'il l'avait demandé), et souhaiterait que la présentation soit systématiquement transmise avec la convocation afin d'être en mesure de poser des questions pertinentes aux mandataires.

Le Président note que la demande a été formulée par le passé, mais qu'il n'est pas toujours possible d'y répondre.

M. Gross explique que la séance de commission s'est déroulée après le jeûne genevois, de sorte que le mandataire n'a pas réussi à fournir les documents sept jours en avance, ce qui est souvent le cas lorsque les délais sont courts.

M. Antoine Locher s'étonne que la présentation n'ait pas eu lieu en amont au Conseil administratif. Il remarque que les documents ne sont pas présentés en commission sans une analyse préalable.

M. Karr informe que les documents et présentations des mandataires n'ont pas été faits au Conseil administratif préalablement à la séance, quand bien même les sujets ont déjà été évoqués. Le dossier n'est pas traité totalement, le Conseil administratif plaçant sa confiance en les commissaires.

Le Président donne lecture de la délibération proposée au Conseil municipal et procède au vote.

Puis le Conseil municipal prend la délibération suivante :

AGRANDISSEMENT DE L'ÉCOLE DE CHÊNE-BOUGERIES – PROLONGEMENT DU  
CHAUFFAGE A DISTANCE DEPUIS LA CENTRALE DE CHAUFFE ET  
CONSTITUTION DE LA SERVITUDE Y RELATIVE : VOTE DU CRÉDIT  
D'INVESTISSEMENT ET DE FINANCEMENT (CHF 2'920'000.- TTC), AINSI QUE DE  
LA CONSTITUTION DE LA SERVITUDE NÉCESSAIRE A LA RÉALISATION DES  
TRAVAUX

Conformément 30, al. 1, let. e), k) et m) de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu le préavis favorable émis par la commission Bâtiments & Infrastructures, lors de sa séance du 11 septembre 2023,

vu le préavis favorable émis par la commission Finances et Contrôle de gestion, lors de sa séance du 14 septembre 2023,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal,

**DÉCIDE**

par **17 voix pour, 1 voix contre et 6 abstentions,**

1. De réaliser les travaux de construction de l'extension de la centrale de chauffage à distance.
2. D'accepter la constitution d'une servitude de passage de canalisation, à titre gratuit, sur la parcelle DP cantonal 2823, à Chêne-Bougeries, propriété de l'État de Genève, au profit de la commune.

3. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 2'920'000.- TTC destiné à ces travaux.
  4. De comptabiliser les dépenses dans le compte des investissements puis porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
  5. D'amortir la dépense nette de CHF 2'920'000.- TTC au moyen de 30 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2024.
  6. De charger le conseil administratif de désigner deux de ses membres pour procéder à la signature des actes notariés nécessaires.
  7. D'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de CHF 2'920'000.- TTC, afin de permettre l'exécution de ces travaux.
- La délibération est acceptée par 17 voix pour, 1 voix contre et 6 abstentions.

## **6.2 Acquisition du mobilier et des jeux extérieurs pour les futures crèches EVE Vallon et EVE Challandin : vote du crédit d'investissement et de financement (CHF 646'755.- TTC).**

Le Président cède la parole à Mme Garcia Bedetti, Conseillère administrative.

Comme tout le monde le sait, deux crèches vont être ouvertes à la rentrée scolaire 2024 pour une centaine de places, afin de réduire les deux cent trente-sept dossiers en attente. Du mobilier est nécessaire pour ouvrir ces crèches. Mme Garcia Bedetti est consciente des questions soulevées par certaines commissions en lien avec le coût relativement élevé du mobilier de 5'500 CHF par place. Les services ont effectué des recherches comparatives des coûts d'autres crèches. Aucune commune n'a apporté de réponse, à l'exception de la commune de Veyrier ayant informé qu'une place revient à environ 5'000 CHF en termes de mobilier. Deux crèches situées sur la rive gauche et gérées par *pop e poppa* sont arrivées à une moyenne de 6'300 CHF par place. Mme Garcia Bedetti attire l'attention du Conseil municipal sur le fait que le mobilier comprend l'électroménager et l'informatique, ce qui représente un montant conséquent. La Suisse romande ne connaît par ailleurs que trois fournisseurs. La tarification du mobilier pour enfant est supérieure au mobilier pour adulte, le mobilier des crèches devant répondre à une exigence de qualité, pour des raisons de durée de vie et écologiques. À noter qu'au vu du volume important de commandes passées par le mandataire de *pop e poppa*, il devrait peut-être obtenir des rabais, bien que le prix du mobilier dans tous les domaines ait augmenté ces dernières années. Ceux-ci ne sont toutefois pas encore comptabilisés. Mme Garcia Bedetti invite ses collègues à se prononcer sur ce crédit, puisqu'en l'absence de vote et ainsi de mobilier, les crèches ne pourront pas être ouvertes.

Le Président cède la parole à M. Schmidt, Président de la commission Petite enfance, Jeunesse et Ecoles. M. Schmidt informe que la commission a préavisé favorablement le vote du crédit, à l'unanimité.

Le Président cède la parole à M. Ulmann, Président de la commission Finances et Contrôle de gestion.

M. Ulmann informe que la commission Finances et Contrôle de gestion a donné un préavis favorable, avec deux abstentions. De nombreuses discussions sont cependant survenues sur le



point mentionné par Mme Garcia Bedetti. Lorsqu'une décision doit être prise sur un crédit, des éléments de comparaison sont généralement présentés. Il serait bénéfique de pouvoir bénéficier d'un point de comparaison avec d'autres communes sur le coût de l'aménagement d'une crèche, pour avoir pleinement connaissance du crédit voté et comprendre la justification du montant à allouer. La proposition générale a été ici amenée par le mandataire, en qui une confiance a été placée, étant précisé qu'il est à prévoir que le mandataire ne restreigne pas ses demandes. Un comparatif permettrait d'évaluer si le crédit entre dans les normes. Cette remarque vaut par ailleurs pour différents sujets. M. Ulmann salue le travail complémentaire effectué par Mme Garcia Bedetti pour amener les informations des autres communes, mais il serait préférable de les obtenir plus souvent.

Le Président ouvre la discussion.

M. Empeyta est de plus en plus surpris par le travail des commissions, qui travaillent sur délégation du Conseil municipal et qui le représentent. Il se demande comment un dossier tel que celui d'espèce est présenté au Conseil municipal sans étude de marché, avec des espoirs de potentielles économies. Il s'interroge sur l'existence d'un quelconque moyen de pression pour effectivement obtenir ces économies. M. Empeyta trouve que la gestion de ce dossier est un amateurisme qui le surprend de la part de Mme Garcia Bedetti car il n'est pas habitué à cela. M. Empeyta s'interroge sur la possibilité d'anticiper. À ses yeux, il n'y a aucune excuse sur le manque d'anticipation. Si le Conseil administratif et les commissions avaient fait leur travail et pris le temps de travailler sur ces éléments en amont, l'outil de travail présenté aurait pu être complet. Les projets sont souvent « saucissonnés », alors qu'ils devraient être complets et présenter des variantes qui correspondent au budget. M. Empeyta partage son impression que la commune de Chêne-Bougeries dispose d'un budget illimité. Il considère que les commissions doivent imposer aux mandataires, aux experts et au Conseil administratif de présenter des scénarii, afin de ne pas se retrouver avec un projet à prendre ou à laisser, dont l'acceptation est en sus quasiment imposée par du chantage affectif.

Mme Garcia Bedetti désapprouve entièrement la remarque de M. Empeyta. Les commissaires ont disposé de tous les détails des coûts listés sur le mobilier. Certaines normes doivent être respectées et une qualité doit être assurée, alors que seuls trois fournisseurs sont actifs en Suisse romande. La commune dispose déjà d'une expérience dans la construction d'une crèche. Les services de la commune ont interpellé des communes genevoises, mais ils n'ont pu obtenir que les coûts qui ont été communiqués au préalable par Mme Garcia Bedetti. Les directrices de crèches confirment que le mandataire, qui gère une vingtaine voire une trentaine de crèches en Suisse, dispose d'une certaine expérience, sait vers qui se tourner parmi les trois uniques fournisseurs et s'efforce d'obtenir de bons prix. Une étude comparative a été lancée, mais les seules réponses obtenues ne sont pas détaillées, puisque certaines communes ont construit leurs crèches il y a plus de vingt ans. Réagissant à la remarque de M. Ulmann sur l'acquisition de jouets pour enfants, Mme Garcia Bedetti insiste sur le caractère anecdotique de cette dépense. Elle trouve l'attaque malhonnête et inacceptable au vu du sérieux du mandataire et des professionnels qui s'occupent du dossier, et invite M. Empeyta à produire une liste du mobilier nécessaire et à démarcher les fournisseurs par lui-même. Le mobilier doit être commandé rapidement pour ouvrir la crèche en 2024. Selon Mme Garcia Bedetti, M. Empeyta perd le sens des réalités. Mme Garcia Bedetti conçoit qu'il est possible de faire beaucoup mieux, mais elle aimerait bien avoir une preuve.

M. Gross remarque qu'un climat de méfiance s'installe de plus en plus sur la croyance que le Conseil administratif alloue des budgets plus élevés que ses moyens. Une vue d'ensemble des crédits votés et bouclés sera présentée lors de la prochaine commission Finances et Contrôle de

gestion, pour les détailler en toute transparence afin retrouver la confiance perdue. L'administration fait tout son possible pour préserver la qualité de chaque franc dépensé sur tous les postes, pour tous les dicastères, qu'ils soient gérés par M. Karr, M. Gross ou Mme Garcia Bedetti. CHF 70'000.- d'économies viennent d'ailleurs d'être obtenus sur les contrats d'assurance. La présentation d'un budget ayant doublé depuis le début de la législature n'implique pas que l'argent public est dépensé sans prudence. Le montant présenté ce jour concernant les crèches est certes onéreux, mais il se situe dans la moyenne, étant rappelé que les fournisseurs ne sont pas nombreux si une qualité et des délais raisonnables veulent être assurés.

Mme Lamagat annonce n'avoir aucune opinion sur le montant dépensé pour les enfants, faute de connaissance sur le sujet et surtout au vu des normes à respecter et compte tenu du nombre restreint de fournisseurs. En revanche, certains autres postes l'amènent à se questionner sur l'intégrité du document, tels que le lave-linge, le sèche-linge et le lave-vaisselle, dont les modèles listés n'existent plus dans le catalogue Miele suisse ou allemand. Le prix du mobilier par enfant, notamment les chaises, semble excessif, de même que le poste concernant les cartes de visite pour CHF 100.-. Mme Lamagat remet également en question la présence de deux machines à café par crèche, au prix de CHF 350.- pièce, qu'il n'appartient pas à la Commune de financer. Mme Lamagat note l'absence de budget pour une imprimante, un scanner, une connexion Internet et pour les appareils téléphoniques et d'entretien, pourtant nécessaires dans une crèche, même si un prestataire est chargé du nettoyage. Mme Lamagat insiste que sa remarque n'induit pas que le budget est trop élevé, mais qu'il est de mauvaise qualité, d'autant plus qu'il a été réalisé par le mandataire. Certains points sont déraisonnables et d'autres manquent. Mme Lamagat annonce voter en défaveur du crédit, ayant l'impression qu'il ne correspond pas à la réalité. Elle est par ailleurs agacée de constater que des jouets de cuisine en bois sont vraisemblablement destinés aux petites filles, alors que les garçons ont d'autres jouets. Le document donne l'impression d'avoir été recyclé, avec uniquement une adaptation des chiffres au projet.

M. Karr partage la préoccupation de M. Ulmann sur les achats en fourniture de la Commune en général. Des surcoûts semblent être engendrés par le seul fait que l'acheteur est une commune, surcoûts d'autant plus importants lorsque la commune en question est Chêne-Bougeries. La procédure de marché public et d'appel d'offres pose de vrais problèmes. Alors qu'ils sont censés permettre d'arriver au meilleur rendement sur le franc et faire jouer la libre concurrence et le libre marché, il peut être constaté que les mécanismes de marchés sont subvertis par la pratique commerciale des cartels. Une vraie question se pose sur les coûts des produits et services vendus à la commune de Chêne-Bougeries. M. Karr laisse en suspens le point de savoir s'il faut avorter certains projets ou mener une réflexion de fond. Le Conseil administratif est conscient et discute activement de cette problématique touchant le canton de Genève, et plus particulièrement la rive gauche. Contrairement à ce que certains peuvent penser, le Conseil administratif ne vit pas dans le luxe et l'ostentation.

M. Ulmann regrette le ton aigre qu'a pris le débat. Il rappelle que, à l'initiative de la commission Finances et Contrôle de gestion et de M. Gross et, le Conseil municipal doit prendre position sur les dépenses en gardant un regard critique. La critique ne vise pas le Conseil administratif, mais M. Ulmann estime compliqué de se positionner sur un budget et de comprendre le raisonnement amenant à ce choix sans regard critique. Il comprend qu'un nombre restreint de personnes sont capables d'établir une telle proposition, et que le mandataire est forcément biaisé. Aucune raison ne permet de penser que l'administration municipale a mal effectué son travail. Cependant, un contrôle de gestion doit se baser sur les éléments concrets ayant fondé

sa décision. M. Ulmann évoque le crédit des véhicules allant être voté, pour lesquels un seul prix est proposé puisqu'un seul fournisseur existe. De même, un budget portant sur des millions de francs va passer en commission Finances et Contrôle de gestion, raison pour laquelle les commissaires doivent pouvoir décider en toute connaissance de cause le montant à allouer. Jusqu'à présent, soit un détail léger est présenté, soit il est considéré que la Commune dispose d'une puissance financière telle que tout peut être accepté. La problématique a trait à l'entraînement de la commission Finances et Contrôle de gestion sur l'exercice du regard critique, et sur la manière de trouver de meilleurs budgets.

Mme Garcia Bedetti souligne que les commissaires ne sont pas tous des spécialistes en matière de crèche. Elle trouve la remarque sur les machines à café discutable, ces dernières étant nécessaires pour les employés travaillant toute la journée. Le prix d'une machine à café de 350 CHF pour des dizaines de membres du personnel ne semble pas exagéré en comparaison avec le prix d'une utilisation privée, étant relevé que la Mairie en compte des plus onéreuses. Une certaine qualité est exigée lorsque la machine est mise à disposition d'un personnel nombreux. Pour le surplus, les employés financent eux-mêmes le café. Quant aux autres remarques, il faut être conscient que sur un marché aussi étroit, les fournisseurs s'alignent sur les prix. Les fournisseurs au nombre de trois savent que certains mobiliers ont des caractéristiques particulières et se doivent d'être d'une certaine qualité pour être autorisés par le SASAJ, ce qui leur permet de fixer leur prix. Se fournir ailleurs impliquerait de changer plus souvent le matériel, ce qui n'est pas l'objectif. Une commission lors de la dernière législature a démontré que les prix sont plus élevés lorsque le client est municipalisé. Le mandataire est un spécialiste qui connaît son métier et ses besoins, et qui n'a aucun intérêt à ne pas tenter de trouver les meilleurs budgets ou à faire monter les prix. Mme Garcia Bedetti a l'impression que la remarque précédente insinuait qu'aucune vérification n'a été effectuée, et relève que certaines questions auraient dû être discutées en commission.

M. Ulmann explique que les commissaires n'ont pas les moyens de vérifier les prix présentés. Mme Garcia Bedetti invite dans ce cas les personnes qui le désirent à vérifier elles-mêmes en privé auprès des fournisseurs même si cela ne ressort pas de leur rôle.

M. Ulmann précise avoir confiance en le Conseil administratif, mais note que les commissaires n'ont pas la possibilité de vérifier les montants. Il comprend les difficultés d'obtenir des comparaisons et de la cartellisation du domaine, mais peine à se prononcer sans comprendre les fondements des propositions. Les questions posées ce jour ont vocation à aider à la prise de décision, et non à remettre en cause l'existence du crédit.

Le Président prie les commissaires d'éviter les échanges en ping-pong.

Présente en commission Petite enfance, Jeunesse et Écoles en tant que remplaçante de Mme Mathez-Roguet, Mme Déruaz-Lombard informe avoir demandé comment le choix de matériel a été pris, et si des garanties de solidité ont été données. La réponse s'est avérée positive, le matériel étant le même que celui équipant les autres crèches, dont le personnel est satisfait. Le matériel n'a pas eu à être renouvelé dans les deux autres crèches de la commune qui ont été ouvertes pour certaines il y a huit ans. Mme Déruaz-Lombard ne trouve ainsi pas pertinent de continuer la discussion alors que le choix porte sur du matériel solide, identique à celui des autres crèches, et dont le personnel est satisfait.

Bien qu'elle admette ne pas être une spécialiste des crèches, Mme Nissim estime que la commune bénéficie d'une certaine connaissance après plusieurs créations de crèches. Elle partage l'avis de M. Ulmann sur la confiance accordée au mandataire, mais trouve que, sur le

principe, il est légitime de demander plusieurs devis. Mme Nissim remercie Mme Garcia Bedetti pour ses tentatives de recherches auprès des autres communes, mais note que ce travail aurait pu être effectué en amont de la commission de manière à permettre aux commissaires d'analyser le dossier de façon critique en avance. Mme Nissim comprend la limite des marchés où le nombre de fournisseurs est restreint, mais estime que le Conseil municipal n'est pas mandaté par des mandataires privés. Le mandataire *pop et poppa* a établi la liste du mobilier nécessaire et est tout à fait légitime pour le faire, mais le chiffrage devrait faire l'objet d'un deuxième avis afin d'établir une comparaison. Il est enfin à son sens légitime pour des conseillers municipaux de disposer d'alternatives.

Mme Garcia Bedetti insiste sur le fait que les autres communes, dont la ville de Genève avec laquelle la Commune collabore, n'ont pas communiqué les montants en lien avec leurs crèches au motif qu'elles ne les connaissent pas, certaines crèches ayant été construites il y a une vingtaine d'années. Concernant les économies, le mandataire démarche les fournisseurs, peut obtenir les rabais pour deux crèches, mais ne peut aborder ce sujet que lors des négociations du contrat. Les prix sont tout à fait comparables à ceux engagés lors de l'aménagement des deux crèches en 2015 et 2018, en prenant en compte l'inflation. La comparaison peut se faire avec cette expérience-là, d'autant plus qu'en 2015 ce n'était pas *pop et poppa* qui avait été le mandataire pour choisir le mobilier, mais la commune en collaboration avec un spécialiste de la petite enfance.

Répondant à Mme Garcia Bedetti, Mme Nissim confirme qu'elle souhaiterait disposer de plusieurs devis avant de voter, et que les communes soient contactées avant la commission. Disposer des informations sur des chiffres comparables dans d'autres communes avant le Conseil municipal aurait été rassurant.

M. Schmidt comprend la remise en cause et les doutes évoqués, mais considère que la commission Petite enfance, Jeunesse et Écoles a correctement rempli sa mission en posant des questions, ce qui est prouvé par les trois pages du procès-verbal. M. Schmidt désapprouve les remarques précédentes sur le montant du mobilier, celui-ci étant justifié par la qualité des produits. Connaissant les crèches, M. Schmidt constate que le mobilier est en place depuis des années. Il peine donc à comprendre pourquoi la discussion perdure, d'autant plus qu'elle porte sur l'investissement de CHF 600'000.- sur le coût total de dix millions, soit moins de 10%. Le mandataire a dévoilé un budget estimatif pour deux bâtiments, dont le caractère raisonnable doit être analysé par les membres présents. M. Schmidt invite ses collègues à voter le crédit.

M. Urfer entend que les sommes en jeu ne sont pas extraordinaires et ne remet pas en cause les aspects qualitatifs du dossier, mais trouve la manière de construire le projet, sans travail en amont, révélateur du système. Il partage son sentiment, exprimé lors de la dernière commission Finance d'être utilisé telle une banque. M. Urfer estime avoir le droit de poser des questions lorsque de l'argent public est en jeu. Sans remettre en doute le travail de l'administration, il est nécessaire que les dossiers soient accompagnés d'éléments comparatifs pour permettre aux commissions, dont les membres ne sont pas des spécialistes, de comprendre les enjeux. M. Urfer trouve regrettable d'avoir à fonder un vote uniquement sur des chiffres, en ayant pour le surplus l'impression d'être intrusif en posant des questions alors qu'il ne fait que son travail. Il est primordial que, dans tous les domaines, les dossiers présentés en commission soient étayés par des éléments de compréhension.

Mme Garcia Bedetti souligne que la vérification de chaque poste nécessite d'engager du personnel, l'administration ne pouvant révéifier constamment les détails de tous les dossiers pour savoir si la proposition du mandataire est correcte. Refaire le *listing*, vérifier chaque poste

et chaque meuble, démarcher les différents fournisseurs, contacter les responsables des communes et les relancer s'ils ne répondent pas nécessitent d'augmenter le nombre de postes à l'administration. Mme Garcia Bedetti insiste sur le travail conséquent mené par son chef de service sur la sollicitation des autres communes pour ce dossier. Les communes ont d'autres dossiers à gérer, ce qui explique l'absence de détails dans les seules réponses obtenues. Certains domaines sont plus à même de permettre cette vérification. Parmi la liste complète d'éléments listés par le mandataire, certaines caractéristiques doivent être respectées et le choix doit être réfléchi. Si le souhait est de revoir la machine administrative à la hausse, cette direction peut être prise.

Estimant que les doléances de tout le monde et les critiques envers le processus ont été entendues, le Président propose de passer au vote afin de réussir à tenir l'ordre du jour.

M. Empeyta souhaite encore s'exprimer. Au regard des discussions précédentes, il souhaite que des actions correctrices soient prises concernant les problématiques soulevées depuis le début de la législature, soit depuis deux ans maintenant. Le Conseil municipal ne peut continuer à traiter des dossiers flous passés en catastrophe en commission. Les débats sont engendrés par cette mauvaise gestion. Si les dossiers étaient traités en commission de façon correcte selon les normes de gestion publique, ces débats seraient écartés. Un rapport entre le Conseil administratif et le Conseil municipal est impossible en ces termes. M. Empeyta propose un examen ciblé des achats par la Cour des comptes. Il pense qu'il déposera une communication citoyenne pour demander un examen ciblé du processus d'achat, et profitera de l'occasion pour inviter l'Association des communes genevoises (ACG) à monter une centrale d'achat.

Mme Nissim demande le retour de l'objet en commission, afin de pouvoir examiner les chiffres en parallèle avec d'autres, malgré la perte de temps d'un mois. Elle entend qu'approcher les fournisseurs avec une liste de tous les éléments sollicités n'est pas réalisable et ne souhaite pas étouffer la machine administrative. Mme Nissim note toutefois que les chiffres de 2015 et 2018 mentionnés par Mme Garcia Bedetti existent et représentent des points de comparaisons, afin de permettre une décision éclairée, prise sur la base de toutes les informations et au regard des options. Sans remettre en question le travail du Conseil administratif, il est important que les commissaires puissent effectuer leur travail correctement. Mme Nissim maintient donc sa demande de retour en commission, celui-ci étant temporellement possible étant donné que les crèches doivent ouvrir à la rentrée 2024, ce qui laisse le temps de meubler jusqu'au printemps.

Le Président souligne que sa proposition de passer au vote prenait en compte le fait qu'un refus équivaut à un renvoi en commission, étant donné que le mobilier doit dans tous les cas être acquis.

Mme Garcia Bedetti informe que les chiffres ne peuvent être obtenus d'ici un mois, au motif que le responsable vient de subir une opération et que sa collaboratrice est en congé durant encore une semaine et demie.

Le Président donne lecture de la délibération proposée au Conseil municipal et procède au vote, soulignant qu'un refus entraîne un retour en commission.

Puis, le Conseil municipal prend la délibération suivante :

ACQUISITION DU MOBILIER ET DES JEUX EXTÉRIEURS POUR LES FUTURES  
CRÈCHES EVE VALLON ET EVE CHALLENDIN : VOTE DU CRÉDIT  
D'INVESTISSEMENT ET DE FINANCEMENT (CHF 646'755.- TTC)

Conformément 30, al. 1, let. e) de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu le préavis favorable émis par la commission Petite enfance, Jeunesse & Écoles, lors de sa séance du 21 juin 2023,

vu le préavis favorable émis par la commission Finances et Contrôle de gestion, lors de sa séance du 14 septembre 2023,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal,

**DÉCIDE**

par **12 voix pour, 6 voix contre et 5 abstentions,**

1. D'acquérir le mobilier et les jeux extérieurs pour les futures crèches EVE Vallon et EVE Challendin.
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 646'755.- TTC destiné à cette acquisition.
3. De comptabiliser la dépense indiquée dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense prévue au moyen de 8 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2024.
5. D'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de son choix à concurrence de CHF 646'755.- TTC afin de permettre l'acquisition de ces biens.

**6.3 Acquisition de véhicules électriques pour les services extérieurs – Lot 1 : vote du crédit d'investissement et de financement (CHF 485'000.- TTC).**

Le Président cède la parole à M. Gross, Conseiller administratif.

M. Gross présente le processus de sondage du marché public effectué en amont. Les marchés publics présentent la limite que, suivant le type de véhicule, il n'existe qu'un seul fournisseur, qui est de ce fait en mesure de durcir son prix. Lorsque certains seuils sont dépassés, l'administration publique est tout de même contrainte de recourir aux marchés publics. Cette procédure engendre un coût de mandataire externe qui suit le processus, afin de s'assurer de ne pas louper une étape, et d'éviter une procédure de défaut dans le cadre de l'appel d'offres. Les services extérieurs ont identifié trois besoins en véhicules : le remplacement de deux balayeuses, une Rabaud 5m<sup>3</sup> datant de 2001, et une plus petite pour le nettoyage des cours d'écoles et des trottoirs, acquise en 2005, mais prévue d'être remplacée en 2025. Le choix a été

fait de mutualiser les deux demandes dans l'appel d'offres plutôt que d'en relancer un dans une année ou deux. Le troisième véhicule est un véhicule utilitaire pour la tournée d'arrosage du service Parcs et promenades. Actuellement, le petit véhicule en prêt ne satisfait pas à leurs besoins, celui-ci ne permettant de transporter que quelques centaines de litres d'eau, alors que le volume requis est de deux milles litres pour travailler de manière optimale. À noter qu'il n'existe qu'un modèle de camion-citerne.

M. Gross explique ensuite que le projet est géré par un comité de sélection, formé par lui-même, le Président, ainsi que les responsables des services concernés. Pour les deux premiers véhicules, le choix a délibérément été fait de proposer des lots, afin que chaque participant puisse soumettre une, deux, ou trois offres. Il s'est avéré qu'aucun prestataire n'a fait une offre mélangeant balayeuses et camions porte-citerne. Pour le lot numéro 1, le véhicule le plus urgent, l'estimation réalisée dans le cadre du processus d'investissement indiquait un montant de 410'000 CHF. Aujourd'hui, l'offre soumise s'élève à 485'000 CHF. Dans le cadre du processus d'appel d'offres, les prix sont confirmés par la participation au marché, et les options correspondent aux besoins des services, sans coûts supplémentaires. La politique a été définie pour remplacer les véhicules thermiques par des véhicules électriques, ce qui entraîne un coût supplémentaire de 200'000 CHF. Cependant, les économies de CO<sub>2</sub> ne sont pas négligeables, la réduction s'élevant à quinze tonnes par an de CO<sub>2</sub> grâce au remplacement des deux balayeuses. L'efficacité de la transition vers l'électrique en termes de réduction du bruit a également été analysée. Actuellement, la grande balayeuse produit 97 décibels à l'extérieur, chiffre qui chute à 90 décibels avec le nouveau modèle. À l'intérieur de la cabine, point crucial pour garantir des conditions de travail optimales aux employés, les 71 décibels actuels diminueraient à 61, ce qui est plus acceptable pour une personne passant huit heures par jour à l'intérieur.

Le Président informe du préavis favorable de la commission Bâtiments et Infrastructures, par 6 oui et une abstention.

Le Président cède la parole à M. Ulmann, Président de la commission Finances et Contrôle de gestion.

M. Ulmann communique le préavis favorable de la commission. Le premier lot a été accepté par 6 voix pour et 1 abstention, les deux autres par une majorité. Des questions ont été évoquées sur les points soulevés par M. Gross, soit le passage à l'électrique et l'existence d'un unique fournisseur. A également été discuté le fait de déterminer si le remplacement vise à répondre aux besoins spécifiques du service, et de comprendre les raisons pour lesquelles il nécessite un véhicule avec une puissance particulière.

Le Président ouvre la discussion en confirmant tout d'abord à Mme Nissim que chaque lot porte sur un véhicule.

Sur question de Mme Nissim, M. Gross confirme que seul le véhicule du troisième lot ne fonctionne plus, les deux autres étant remplacés en vue d'obtenir un meilleur véhicule.

M. Le Guern complète le préavis de la commission Finances et Contrôle de gestion. Le lot 1 a été accepté par 5 pour et une abstention.

Le Président donne lecture de la délibération proposée au Conseil municipal sur le lot 1 et procède au vote.

ACQUISITION DE VEHICULES ELECTRIQUES POUR LES SERVICES EXTERIEURS  
– LOT 1 : VOTE DU CREDIT D'INVESTISSEMENT ET DE FINANCEMENT  
(CHF 485'000.- TTC)

Conformément 30, al. 1, let. e) de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu le préavis favorable émis par la commission Bâtiments et Infrastructures, par 6 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention, lors de sa séance du 11 septembre 2023,

vu le préavis favorable émis par la commission Finances et Contrôle de gestion, par 6 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention, lors de sa séance du 14 septembre 2023,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal,

**DÉCIDE**

par **21 voix pour et 1 voix contre**,

- D'acquérir un véhicule électrique du lot 1 pour les services extérieurs.
- D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 485'000.- TTC destiné à cette acquisition.
- De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif de la commune de Chêne-Bougeries, dans le patrimoine administratif.
- D'amortir la dépense nette prévue au moyen de 10 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2024.
- D'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de son choix à concurrence de CHF 485'000.- TTC afin de permettre l'acquisition de ce bien.

**6.4 Acquisition de véhicules électriques pour les services extérieurs – Lot 2 : vote du crédit d'investissement et de financement (CHF 265'000.- TTC).**

**Le Président cède la parole à M. Gross, Conseiller administratif.**

M. Gross relève que le deuxième lot a suscité le plus interrogations, notamment au vu du fait qu'il ne figure pas dans la planification des investissements pour 2023. La question se pose de savoir s'il est nécessaire de le remplacer dès maintenant. Dans le processus d'appel d'offres, les offres reçues ont une validité d'un an, ce qui signifie que le véhicule peut être commandé en 2024 pour une livraison en 2025, en accord avec la planification de remplacement en cours. Le choix doit être fait entre la continuation de l'utilisation du véhicule actuel pendant deux ans supplémentaires, ou l'opportunité de décarboniser le parc automobile dès à présent. Le parc se compose actuellement de 20% de véhicule électrique, proportion qui pourrait passer à 50%. M. Gross souligne que l'intégralité des véhicules des services Routes et Parcs et promenades



ne pourra pas être électrique, compte tenu des camions et des grues qui ne sont produits qu'avec des moteurs thermiques. Un maximum de 75 % de véhicules électriques est attendu au sein du service. La question se pose donc de savoir s'il vaut mieux attendre jusqu'en 2025 en continuant à émettre les 6 tonnes de CO<sub>2</sub>, ce qui n'est pas très élevé, ou s'il est impératif d'agir rapidement en raison de l'urgence climatique, notamment pour véhiculer un message positif. Ce sujet revient sur la problématique pertinente de l'énergie grise soulevée par Mme Lamagat, en ce qui concerne le coût environnemental de changer le véhicule maintenant par rapport à l'option de pousser l'ancien véhicule jusqu'à sa limite d'utilisation. La tendance des services penchait en faveur de la rénovation du parc automobile, étant donné que les coûts d'entretien ne cessent d'augmenter.

Le Président communique le préavis favorable de la commission Bâtiments et Infrastructures, par 3 oui, 1 non et 3 abstentions.

En ce qui concerne la commission Finances et Contrôle de gestion, M. Antoine Locher évoque le préavis favorable de la commission par 6 voix pour et 1 voix contre.

Au vu de la problématique de l'énergie grise et du fait que l'investissement n'était pas prévu en 2023, M. William Locher se prononce en faveur d'attendre avant de remplacer la balayeuse. Actuellement, la Commune est contrainte d'acheter le seul modèle qui répond aux critères. Dans deux ans, de nouveaux véhicules pourraient avoir émergé, permettant une comparaison et un choix entre des alternatives.

M. Gross précise que, pour ce lot, deux véhicules sont en concurrence. Celui retenu est le moins cher et le plus qualitatif.

Le Président donne lecture de la délibération proposée au Conseil municipal sur le lot 2 et procède au vote.

Puis le Conseil municipal prend la délibération suivante :

ACQUISITION DE VEHICULES ELECTRIQUES POUR LES SERVICES EXTERIEURS  
– LOT 2 : VOTE DU CREDIT D'INVESTISSEMENT ET DE FINANCEMENT  
(CHF 265'000.- TTC)

Conformément 30, al. 1, let. e) de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu le préavis favorable émis par la commission Bâtiments et Infrastructures, par 3 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions, lors de sa séance du 11 septembre 2023,

vu le préavis favorable émis par la commission Finances et Contrôle de gestion, par 6 voix pour, 1 voix contre et 0 abstention, lors de sa séance du 14 septembre 2023,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal,

**DÉCIDE**

par **6 oui, 13 non et 3 abstentions**,

- D'acquérir un véhicule électrique du lot 2 pour les services extérieurs.
- D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 265'000.- TTC destiné à cette acquisition.
- De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif de la commune de Chêne-Bougeries, dans le patrimoine administratif.
- D'amortir la dépense nette prévue au moyen de 10 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2024.
- D'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de son choix à concurrence de CHF 265'000.- TTC afin de permettre l'acquisition de ce bien.

**6.5 Acquisition de véhicules électriques pour les services extérieurs – Lot 3 : vote du crédit d'investissement et de financement (CHF 316'000.- TTC).**

**Le Président cède la parole à M. Gross, Conseiller administratif.**

Pour M. Gross, le troisième lot n'appelle pas de remarques. Un véhicule est loué pour faire la tournée d'arrosage, celui de la Commune ne fonctionnant plus. Celui proposé remplit les missions et permet un volume d'eau suffisant pour éviter les allers-retours, ce qui est préconisé par le Conseil administratif, le comité et les services communaux concernés.

Le Président communique le préavis favorable de la commission Bâtiments et Infrastructures, par 6 oui, 1 non et aucune abstention.

En ce qui concerne la commission Finances et Contrôle de gestion, M. Antoine Locher informe que la commission a également préavisé favorablement ce point.

M. William Locher révèle avoir été surpris d'apprendre que la Commune louait un véhicule depuis plusieurs années pour la somme de CHF 25'000.- par année. Le prix d'achat initial de 100'000 CHF a ainsi été repayé une deuxième fois. La demande de remplacement était attendue il y a deux ans. M. William Locher regrette le coût du retard.

M. Antoine Locher s'enquiert des délais de résiliation du contrat de location du véhicule de remplacement. M. Gross répond que la location est mensuelle, et peut se résilier sans délai. La Commune n'est pas liée comme dans un contrat de leasing. En outre, le véhicule destiné à l'arrosage n'est généralement pas loué durant la période hivernale, soit durant la période d'octobre à mars.

Le Président donne lecture de la délibération proposée au Conseil municipal sur le lot 3 et procède au vote.

Puis le Conseil municipal prend la délibération suivante :

ACQUISITION DE VEHICULES ELECTRIQUES POUR LES SERVICES EXTERIEURS  
– LOT 3 : VOTE DU CRÉDIT D'INVESTISSEMENT ET DE FINANCEMENT  
(CHF 316'000.- TTC)

Conformément 30, al. 1, let. e) de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu le préavis favorable émis par la commission Bâtiments et Infrastructures, par 6 voix pour, 1 voix contre et 0 abstention, lors de sa séance du 11 septembre 2023,

vu le préavis favorable émis par la commission Finances et Contrôle de gestion, par 6 voix pour, 1 voix contre et 0 abstention, lors de sa séance du 14 septembre 2023,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal,

### **DÉCIDE**

par **21 voix pour et 1 abstention**,

- D'acquérir un véhicule électrique du lot 3 pour les services extérieurs.
- D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 316'000.- TTC destiné à cette acquisition.
- De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif de la commune de Chêne-Bougeries, dans le patrimoine administratif.
- D'amortir la dépense nette prévue au moyen de 10 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2024.
- D'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de son choix à concurrence de CHF 316'000.- TTC afin de permettre l'acquisition de ce bien.

#### **7. Motions, questions (écrites ou orales), propositions individuelles et informations.**

Le Président annonce trois motions et une question écrite.

##### **7.1 Motion déposée par M. William Locher pour le groupe PLR intitulée « Pour un habillage de qualité des coffrets électriques SIG ».**

M. W. Locher relève que chacun passe tous les jours devant ces coffrets électriques et peut constater que certains sont plus jolis que d'autres. La motion, laquelle est annexée au présent procès-verbal demande simplement à la commune d'approcher les SIG pour rendre les coffrets plus jolis, et notamment que l'écusson de la commune, qui est actuellement à moitié arraché, soit remis en intégralité.

M. Messerli était un peu étonné en recevant ce texte, car il lui semblait que ce dossier relevait de la responsabilité des SIG, même si la décoration d'un des coffrets par Mme Jiranek a été négociée avec la commune. Il ne comprend pas vraiment cette motion, hormis peut-être le fait de pouvoir discuter du sujet.

M. W. Locher a simplement constaté cet état en se promenant dans la commune que ce projet, qui a été mené il y a une dizaine d'années par les SIG, ne faisait l'objet ni d'entretien ni de

suivi. Il n'a pas l'impression que des coffrets ont été récemment décorés. Et les habillages qui ont été réalisés à l'époque commencent à se dégrader. Les SIG ne semblent pas faire d'eux-mêmes le pas d'entretenir ces habillages. La motion propose donc que la commune approche les SIG et se charge éventuellement de l'entretien de ces habillages, voire en développe de nouveaux, si les SIG ne le font pas. Pour donner un ordre de prix, le coût à l'époque était d'environ CHF 500.- par coffret – M. W. Locher a retrouvé cette information dans le GHI. À noter encore que l'objectif n'est pas de décorer en une seule fois l'ensemble des coffrets de la commune, mais simplement de mettre en place une dynamique positive.

M. Karr indique que le Conseil administratif accueille volontiers et avec plaisir la motion. Il ajoute que la commune pourrait peut-être mettre la main au porte-monnaie – il faudra déterminer si elle arrive ou non à le faire dans le cadre du budget. Il signale que, lorsque les SIG installent de nouveaux coffrets ou remplacent des coffrets, ils fournissent au Conseil administratif un petit catalogue – plus ou moins inspiré d'ailleurs. C'est dans ce contexte que la commune avait pu proposer au chemin Jules-Cougnard le coffret illustré par Mme Jiranek. La commune n'est donc pas tenue uniquement par le type d'illustrations proposées par les SIG. M. Karr pense qu'il s'agit d'une animation bienvenue de l'espace public, pour autant qu'elle reste discrète. Ces habillages se dégradent avec le temps et il n'est pas sûr que les SIG, comme M. W. Locher l'a relevé, aient une politique de renouvellement ou d'entretien. La mise en œuvre de la motion sera aussi peut-être l'occasion de changer certains coffrets qui sont trop usés.

M. Empeyta suggérerait de prévoir un crédit tout de suite.

M. W. Locher précise à cet égard qu'une motion ne peut pas proposer un financement. C'est la raison pour laquelle la deuxième « invite » demande au Conseil administratif de revenir au Conseil municipal avec une demande de crédit, si nécessaire.

Mme Sommer signale que mettre l'écusson peut parfois poser des problèmes. À la Gradelle, un coffret a été installé pour un immeuble qui a été construit de l'autre côté de la rue, à Cologny. Dans de tels cas, les communes devront probablement avoir des discussions au préalable.

La parole n'étant plus demandée, le Président soumet au vote la motion.

➤ **La motion est acceptée par 21 voix pour, 1 voix contre et 0 abstention.**

## **7.2 Motion du groupe des Verts ainsi que de l'Alternative intitulée « Pour une aide circonstanciée au reboisement de la ville de La Chaux-de-Fonds ».**

M. Messerli considère que cette motion, qui est présentée par l'Alternative et les Vert et laquelle est annexée au présent procès-verbal, ne devrait pas susciter de grandes discussions puisqu'il ne s'agit pas de voter un crédit, mais simplement une invite, comme l'a évoqué M. W. Locher pour la motion précédente. Quand cette idée a été présentée en commission Nature, Environnement et Biodiversité, la proposition était plutôt de faire une délibération. Depuis lors, la commune de Meyrin a voté CHF 52'000.-. De plus, un certain nombre d'informations sur les dons privés et publics qui étaient arrivés à La Chaux-de-Fonds ont circulé. C'est pour ces raisons que, finalement, une motion est présentée. Elle demande que le Conseil administratif prenne contact avec la ville de La Chaux-de-Fonds pour définir les besoins avant de proposer un crédit au Conseil municipal. Malgré tout, M. Messerli n'a pas eu l'impression que cette motion suscitait beaucoup d'enthousiasme. De deux choses l'une : soit c'est une question de

refus de principe – et ils savent ce que M. Messerli pense de ces raisons, qui ne tiennent pas la route –, soit cela signifie que le mot « solidarité » ne fait pas partie de leur vocabulaire.

Le Président relève qu'il est presque minuit et qu'un débat se profile. Le Conseil municipal n'aura malheureusement pas le temps de traiter la motion ce soir. Le Président propose donc de la reporter à la prochaine séance plénière.

M. Karr demande si le Président est certain que le Conseil municipal n'a pas le droit de voter sur des motions après minuit.

Le Président indique que, d'après le Secrétaire général, le Conseil municipal ne peut effectivement pas voter, même sur une motion, après minuit.

- La motion est reportée au prochain Conseil municipal.

### **7.3 Motion de l'Alternative, du groupe des verts et du groupe PLR intitulée « Pour un parc aqualudique sur la commune de Chêne-Bougeries ».**

- La motion est reportée au prochain Conseil municipal.

### **7.4 Question écrite déposée par Mme Lambert le 22 juin 2023.**

Mme Lambert revient sur la question écrite qu'elle a déposée lors de la précédente séance plénière et qui n'a pas reçu de réponse lors du présent Conseil municipal. Le texte figure au folio 7949 du procès-verbal précédent. Si Mme Lambert a bien vu la réaction de M. le Conseiller administratif en charge du territoire, celui-ci considère que cette question écrite ne le concerne pas. Il s'agissait de savoir « quelles actions, études, ... ont été écartées et pourquoi », en relation à la motion sur la mise à disposition de locaux pour l'Accademia d'Archi et La Lyre. L'on sait depuis que certains locaux ont été mis à disposition de l'Accademia d'Archi. Mme Lambert remercie Mme la Conseillère administrative en charge de la culture pour sa diligence dans ce dossier. Elle souhaiterait en revanche une information par rapport à La Lyre de Chêne-Bougeries, mais ce retour peut attendre le prochain Conseil municipal. Pour ce qui est de M. le Conseiller administratif, une question le concernait aussi : « Où en est le traitement des demandes préalables en cours [*celles à la Bessonnette*] ? La commune a-t-elle eu un retour du Canton suite à sa réponse aux demandes de complément ? » Mme Lambert ajoute qu'elle avait fait oralement une allusion non pas à la gare, mais à la Bessonnette. C'est une correction qu'elle a oublié de demander en début de séance – la coquille peut rester dans le procès-verbal. Quoi qu'il en soit, M. le Conseiller administratif laissait entendre qu'elle posait une question sur une gare de Chêne-Bourg, alors qu'elle est plus intéressée par la Bessonnette et l'éventualité d'avoir un bâtiment pour la formation musicale.

M. Karr remarque qu'en en-tête, Mme Lambert indique « question écrite » au singulier, mais qu'en réalité elle pose plusieurs questions et s'adresse à plusieurs personnes. Ce n'était pas clair. L'essentiel de la question concerne le dicastère des bâtiments. Le dicastère de la communication s'occupe, lui, de la question du traitement des demandes préalables en cours. Les demandes préalables sont toujours en cours. La commune a répondu aux demandes de complément de l'État et elle est en attente de décision. Il n'y a donc aucune nouveauté sur ce point. Cela dit, si Mme Lambert souhaite que la réponse que vient de lui donner M. Karr lui soit donnée par écrit, ce sera fait.

Mme Lambert relève que cette réponse sera retranscrite dans le procès-verbal, ce qui lui suffit. Il s'agit ainsi d'informer aussi la population.

Mme Garcia Bedetti mentionne que trois locaux ont été attribués à l'Accademia d'Archi. Elle a aussi visité la Bessonnette avec La Lyre, qui n'est pas revenue vers la commune.

M. Gross signale que l'aménagement des espaces associatifs ou administratifs sera présenté lors de la prochaine commission Bâtiments, avec l'avant-projet d'affectation de la Bessonnette.

### **7.5 Question écrite déposée par Florence Lambert, le 28 septembre 2023.**

« L'Association Sauvegarde Vallon-Martin (ASVM), laquelle représente 44 membres de propriétaires de villas dans le secteur Vallon-Martin, n'a eu de cesse de contester le changement de zone qui affecte son secteur dans le Plan directeur communal (PDCoM) du 7 mars 2022 adopté par une majorité du Conseil municipal le 18 novembre 2021 et approuvé par le Conseil d'État le 2 mars 2022.

Alors que ce PDCoM est en cours de révision, il était possible de réexaminer le changement de zone affectant le secteur Vallon-Martin en réponse à la demande de l'Association (par ailleurs favorable à des périmètres de densification accrue dans son quartier), puis de s'approcher du Canton en vue de trouver un consensus.

Le Conseil administratif n'a pas souhaité entreprendre de telles démarches.

*Pourquoi ?*

*Quelle est la détermination du Conseil administratif sur l'aménagement du secteur Vallon-Martin ? »*

M. Karr répond que la commune dispose, noir sur blanc, d'une détermination de l'État qui n'entre pas en matière sur des modifications du plan directeur cantonal par le plan directeur communal. L'État ne veut pas que la commune place en zone de densification accrue des secteurs qu'il souhaite en modification de zones. C'est écrit noir sur blanc dans les cartes du plan directeur cantonal lui-même. La commune de Chêne-Bougeries en a parlé avec l'État, qui a attiré son attention sur le fait qu'il s'est déterminé de façon écrite. Cette pratique ne concerne pas uniquement Chêne-Bougeries, mais l'ensemble du canton. La seule possibilité pour que l'État entre en matière, c'est en cas de substitution d'un secteur par un autre. En l'occurrence, quel secteur Mme Lambert veut-elle sacrifier ? Quelle proposition concrète a-t-elle ? Mme Lambert a siégé dans la commission qui s'occupe du plan directeur communal pendant au moins sept ou huit ans et M. Karr ne l'a jamais entendu parler d'une proposition de substitution de ce secteur-là par un autre. Encore une fois, la question a été posée à l'État, dont la réponse est celle que M. Karr vient de mentionner. Si la commune veut un dialogue constructif avec l'État, elle ne peut pas non plus poser toujours la même question. Le canton refuse d'affaiblir son dispositif de densification future par une densification accrue. Mme Lambert peut poser la question encore une dizaine de fois au Conseil municipal, les faits – en l'occurrence ce qui est écrit dans le plan directeur cantonal – sont têtus. Quant à la deuxième question, le Conseil administratif n'est absolument pas favorable au déclassement Vallon-Martin. Il a obtenu des garanties, qui ont été très difficiles à obtenir, sur la création d'une image directrice comme préalable à tout acte de déclassement. Aujourd'hui, le Conseil administratif n'a aucune indication selon laquelle le canton veut aller de l'avant avec un projet de déclassement sur ce secteur.

Mme Lambert prend acte de cette réponse. Elle signale qu'en commission, les membres du Conseil municipal travaillent dans le champ de l'ordre du jour et qu'il n'a jamais été question de pouvoir vraiment entrer dans cette problématique.

### **7.6 Utilisation du don exceptionnel pour un projet en Afrique.**

Mme Bisanti annonce qu'un groupe de citoyens de Conches qui ont demandé les CHF 600.- vont utiliser la somme pour un projet dans un pays africain. Cela mérite des applaudissements.

### **7.7 Relogement de locataires.**

Mme Bisanti souhaitant savoir si des solutions ont été trouvées pour le couple de personnes âgées locataires du 10 Villaret, M. Gross lui répondra volontiers en aparté, s'agissant ici d'une séance publique.

### **7.8 La Fontaine.**

M. Empeyta demande quand il sera possible d'aller boire un café à La Fontaine. Il se rappelle qu'il était fait mention de Noël 2023.

M. Karr répond que le chantier est en cours, de même que les procédures de mises en soumission. Le chantier avance bien. M. Karr s'y est rendu deux fois ces trois dernières semaines. La commission visitera le chantier tout prochainement.

### **7.9 Utilisation du reliquat de l'enveloppe relative au don exceptionnel de CHF 600.-.**

M. Empeyta rappelle qu'avait été évoquée la possibilité de consacrer aux familles le reliquat du budget dévolu au don exceptionnel. Lors de la dernière séance, M. Gross avait fait un bilan financier de cette opération. M. Empeyta souhaiterait un bilan actualisé, les chiffres ayant probablement un peu évolué, notamment avec les curatelles. L'idée serait de pouvoir réfléchir, en ayant les chiffres, à élargir les dons aux familles, qui en auraient besoin.

M. Gross annonçait que 9'000 dons exceptionnels avaient été versés à ce jour, ce qui représente CHF 5,4 millions. En comptant les CHF 200'000.- à CHF 300'000.- de coûts administratifs, il reste une enveloppe d'environ CHF 800'000.-. M. Gross souligne que le temps manquera pour changer la pratique avant la fin de l'année. La question des enfants que M. Empeyta avait soulevée lors du Conseil municipal du mois de juin a été étudiée pendant l'été. Il y avait notamment la problématique des gardes partagées, avec un parent habitant à Chêne-Bougeries et l'autre dans une autre commune... Bref, cela ouvrirait une nouvelle boîte de Pandore, alors que l'administration travaillait encore sur l'élargissement aux personnes sous curatelle. M. Gross ajoute que l'enveloppe ne sera pas dépensée jusqu'au dernier centime, mais le Conseil administratif estime que le maximum a été fait pour que le plus de monde possible puisse en bénéficier.

### **7.10 Programme « + 1'000 arbres ».**

M. Empeyta a été choqué par l'évolution du règlement, parce que le Conseil administratif a introduit une différence de traitement. Au folio 7888 du procès-verbal du 11 mai 2023, il est mentionné que 94 arbres ont été plantés sur fonds privés et publics, ce qui représente environ 200 arbres plantés depuis le début du projet. La campagne 2023 qui doit démarrer en septembre

sera sous le joug du nouveau règlement. Cela signifie que 200 arbres ont été plantés *pro bono* et que, pour les arbres qui seront désormais plantés, un tiers du montant sera à la charge des propriétaires. Le Conseil administratif n'a de cesse de rappeler qu'il est très sensible à l'équité de traitement, mais ici, M. Empeyta a l'impression que l'équité de traitement a fondu comme neige au soleil.

M. Karr relève deux aspects dans cette question. Le premier, c'est qu'il s'agissait d'une action de lancement du programme. Le deuxième, c'est que quelques abus ont été constatés dans la pratique et qu'il fallait rectifier le tir dans l'intérêt de l'argent public.

M. Empeyta pense qu'il va introduire une réclamation auprès du SAFCO. Il ne comprend pas le raisonnement et l'argumentaire de M. Karr. L'on se croirait dans un État répressif : parce qu'un propriétaire n'aurait pas arrosé son arbre ou aurait fait une quelconque bêtise, la commune va punir tous les autres propriétaires.

M. Karr relève que M. Empeyta peut effectivement s'adresser au SAFCO, mais si M. Empeyta fait de la politique, M. Karr lui suggère plutôt de déposer une motion demandant au Conseil administratif de revenir à la pratique précédente. Il y a là une question en opportunité. Le Conseil administratif a fait des constats et est arrivé à cette solution. Si le Conseil municipal considère qu'il fait fausse route, le Conseil administratif ne s'entêtera pas.

M. Empeyta remercie M. Karr de ce bon conseil.

### **7.11 Traitement de motions**

Concernant la motion relative au chemin de Conches, M. W. Locher relève que, selon le procès-verbal précédent, le Conseil administratif attendait les résultats de l'étude du mandataire. Ceux-ci ont-ils été reçus ?

M. Karr répond par la négative.

M. W. Locher imagine qu'il en est de même pour le chemin Naville.

M. Karr le confirme. Il y a eu d'autres urgences, notamment la coordination avec la route de Chêne à la suite des modifications. S'agissant d'un petit bureau CityLink a des capacités limitées.

### **7.12 Fermeture du cheminement piéton le long de la Seymaz**

M. W. Locher a été interpellé par plusieurs habitants qui se demandent pour quelles raisons le cheminement piéton le long de la Seymaz est fermé.

M. Karr souhaitant savoir de quel cheminement il s'agit, M. W. Locher en connaissait deux, celui en bas de la Bessonnette et celui près du collège Claparède, mais il a appris qu'il en existait un également au chemin de la Montagne. Les trois sont fermés, apparemment pour des raisons qui sont un peu différentes.

M. Karr explique que le chemin à Claparède est sur fonds privé et qu'il n'existe pas de servitude d'utilisation publique. Si l'accès est limité, c'est à la suite d'une décision du propriétaire, en coordination avec l'État puisque ce dernier est en charge des cours d'eau. Concernant le chemin à Mirany, sur le haut de la commune, M. Karr croit savoir qu'il est ouvert. Quant à celui de la



Bessonnette, M. Karr n'a pas connaissance d'une fermeture puisque la parcelle est ouverte au public.

M. W. Locher ayant précisé que le bas n'est pas accessible, M. Karr remarque qu'il ne l'a jamais été.

### **7.13 Motion relative aux horaires de la mairie**

M. A. Locher revient sur la motion qui a été déposée par Mme Ryan et lui-même il y a bientôt un an – onze mois pour être précis. Ils ont appris lors du dernier Conseil municipal que cette motion n'avait même pas encore été traitée par le Conseil administratif. Or, selon l'article 32 du règlement du Conseil municipal, le Conseil administratif dispose de deux mois pour traiter une motion. Comment faire pour que le Conseil administratif traite cette motion ? Faut-il déposer une nouvelle motion ? La mise en œuvre de cette motion ne paraissait pas particulièrement compliquée. Onze mois pour proposer une modification des horaires de la mairie semble largement suffisant. À quoi sert donc le règlement ?

M. Gross suppose qu'il y a un malentendu puisque, pour le Conseil administratif, la motion est traitée : le Conseil administratif ne souhaite pas modifier les horaires de la mairie. Une ouverture plus large signifierait l'engagement de collaborateurs supplémentaires. M. Gross souligne que ce n'est pas parce que la mairie est fermée que les collaborateurs ne travaillent pas ou sont en congé. Au vu de l'expérience, les horaires actuels correspondent aux plages dans lesquelles les communiers viennent à la mairie. M. Gross ajoute que, si la mairie est fermée et qu'un communier vient malgré tout sonner, une personne vient voir ce qu'il en est et, en général, accueille ce communier.

Mme Ryan s'étonne fortement qu'à 00h17, au détour d'une question, le Conseil municipal apprenne que le Conseil administratif a pris une décision sur une motion qui a été déposée il y a onze mois.

M. A. Locher ajoute qu'il aurait au moins fallu qu'un retour soit fait au Conseil municipal. De plus, il est mentionné dans le précédent procès-verbal, à propos de cette motion : « devant passer devant le Conseil administratif ». Ce n'est pas du tout ce que dit ce soir M. Gross, qui annonce qu'en réalité, le Conseil administratif a traité la motion et a pris une décision sur le fond, décision qui est contraire à l'objet de la motion. Le minimum aurait été d'en parler dans les communications du Conseil administratif, avec éventuellement un rapport sur les raisons pour lesquelles les horaires de la mairie ne sont pas modifiés. Et comme le dit Mme Ryan, ce n'est pas à 00h17 que le Conseil administratif doit répondre à une motion. Ou alors, le règlement du Conseil municipal ne sert à rien. C'est extrêmement surprenant.

### **7.14 Question de Mme Lamagat**

Mme Lamagat avait posé une question à Mme Garcia Bedetti il y a un an, le 23 juin 2022. Elle n'a toujours pas reçu de réponse. Elle reposera cette question au prochain Conseil municipal, en espérant que Mme Garcia Bedetti ne sera pas partie avant la fin de la séance.

*L'ordre du jour étant épuisé et la parole n'étant plus demandée, le Président lève la séance à 00h25.*

Le Secrétaire  
du Conseil municipal  
P.-Y. FAVARGER

Le Président  
du Conseil municipal  
M. WUARIN

- Annexes :**
- Présentation budget 2024
  - Courrier de Mme Mady Gindrat
  - Courrier de Mme et M. Bourquin
  - Courrier de Mme Nicole Curti et M. Germain Kenfack
  - Motion intitulée « Pour un habillage de qualité des coffrets électriques SIG »
  - Motion intitulée « Pour une aide circonstanciée au reboisement de la ville de La Chaux-de-Fonds »
  - Motion intitulée « Pour un parc aqualudique sur la commune de Chêne-Bougeries »

Nicole Curti  
Germain Kenfack  
Avenue de Gasparin 8b  
1224 Chêne-Bougeries  
079.317.80.30  
[nicole.curti@gmail.com](mailto:nicole.curti@gmail.com)

MAIRIE DE CHENE-BOUGERIES		
JMK	MGB	EG
RG	Casoni	Maillard
Rachid	Zwyszig	APM
6 SEP. 2023		
Archives	BuPe Jeunesse	Chavaz SA
Compta	CORI	Cohésion sociale
Culture	Etat civil	Mobilité
P & P	RH	Salle communale
Secrétariat	Technique	TPC

RECOMMANDÉ

Président du Conseil Municipal  
Conseillers Municipaux  
Commune de Chêne-Bougeries  
Route du Vallon 4  
1224 Chêne-Bougeries

Genève, 02 septembre 2023

### Dimensions des conduites d'eaux claires et usées GASPARIN

Monsieur le Président du Conseil Municipal,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers Administratifs,

Nous souhaitons porter à votre attention une préoccupation majeure qui touche notre quartier depuis maintenant plusieurs années. En effet, à trois reprises au cours des quatre dernières années (2019, 2020 et 2023), notre rue a dû faire face à des inondations conséquentes lors de fortes précipitations. Ces événements ont entraîné des dommages financiers considérables, totalisant des centaines de milliers de francs lors des premiers dégâts et des dizaines de milliers lors des derniers, grâce à une meilleure anticipation de notre part par le biais de l'installation de clapets anti-retour, installés intégralement à nos frais (et ceci en ne parlant uniquement des dégâts dans notre maison).

Nous avons fait part de cette problématique à Monsieur Gilberto ainsi qu'aux autorités communales dès 2019. Récemment, Monsieur Gilberto a de nouveau participé à diverses réunions chez nous pour constater les ravages causés par les pluies torrentielles du 24 juillet 2023. Les conséquences de ces inondations, incluant la montée des eaux usées et claires, ont engendré des nuisances olfactives insupportables ainsi que d'importants dégâts matériels. De plus, les répercussions psychologiques sur nos enfants ont été profondes, ces derniers ayant vu leurs jouets et constructions emportés par les eaux contaminées de la rue Gasparin (voir annexe).

La raison de ce courrier est d'exprimer notre mécontentement profond en ce qui concerne les priorités de gestion de la commune face à cette problématique, maintes fois signalée à vos services au fil des années. Il est manifeste que le réseau de drainage actuel s'avère insuffisant à la suite de la densification de notre quartier. Cette situation doit être traitée en tant que priorité absolue par les autorités communales. Il est inconcevable que les résidents, contribuables à part entière, soient contraints d'endosser des dépenses significatives pour mettre en place des mesures préventives, alors que la commune n'entreprend pas d'action concrète de son côté. Il est également inadmissible que nos résidences soient systématiquement inondées à chaque épisode pluvieux, nous forçant à renoncer à l'utilisation de nos espaces en sous-sol et à limiter nos aménagements, de peur d'être confrontés à de nouvelles inondations.

Nous exigeons une réaction immédiate de la part du Conseil Administratif. L'argument soulevé par M. Gilberto, évoquant une action seulement envisageable en 2027, est inacceptable. Il semblerait que la commune accorde une priorité à la réalisation des travaux Frontenex-Rigaud en vue d'aménager des espaces verts pour les habitants. Cependant, il est primordial de protéger ces mêmes habitants contre les aléas climatiques avant toute chose. De plus, nous sommes surpris que la densification du territoire soit autorisée sans la mise en place concomitante des infrastructures nécessaires.

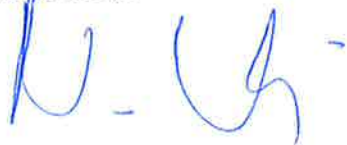
Nous insistons donc sur la nécessité de réorienter vos priorités, en initiant tout d'abord une mise à niveau du réseau de drainage, avant de planifier l'aménagement de Rigaud.

À titre d'exemple, il convient de mentionner que la commune a mandaté une entreprise pour procéder au nettoyage des canalisations le 23 août 2023. Belle initiative... cependant, cette opération a entraîné une remontée des eaux chez nous ! Cette situation met en lumière l'urgence d'une intervention sur ces canalisations.

Vous trouverez en annexe deux courriers émanant de nos compagnies d'assurance, reflétant leur implication financière récurrente. Elles nous ont déjà fait entendre qu'elles pourraient cesser de prendre en charge les frais liés à ces inondations à répétition. Nous vous prions de bien vouloir en prendre connaissance.

Nous espérons recevoir une réponse rapide de votre part et vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos salutations distinguées.

Nicole CURTI



Germain KENFACK



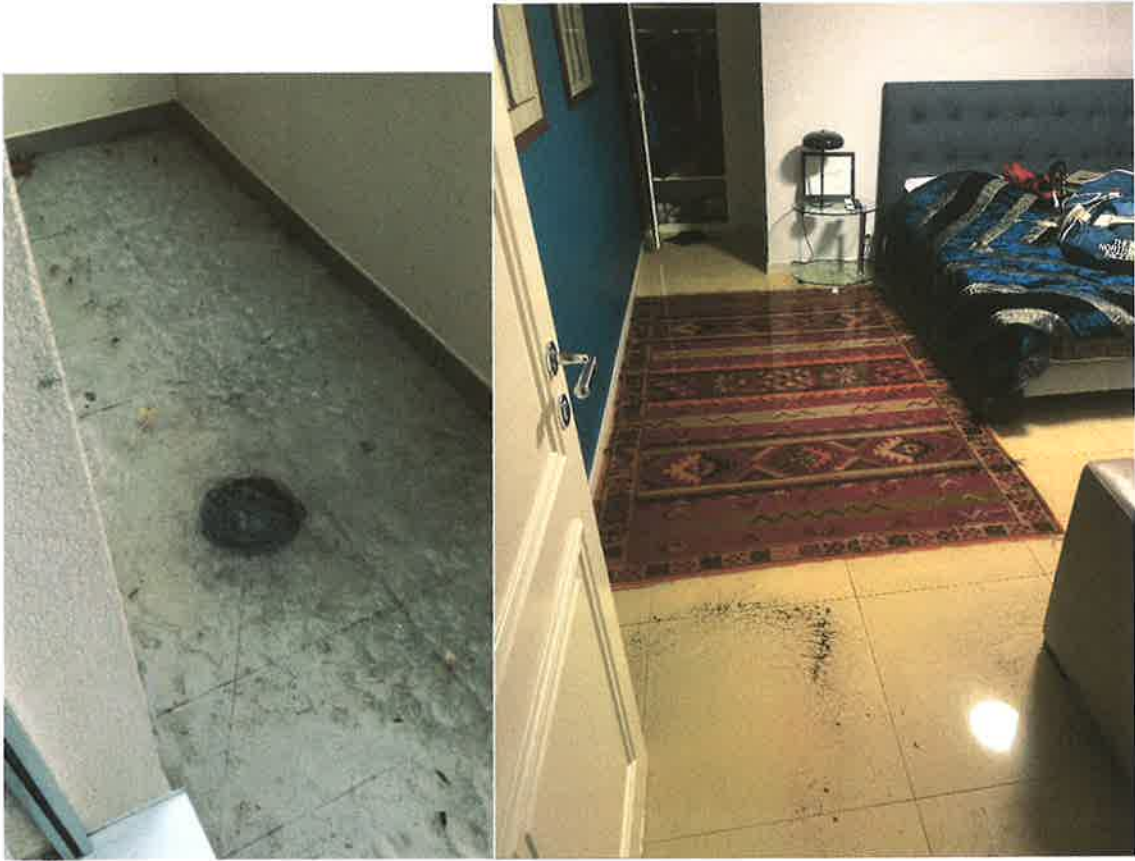
*Annexe : ment.*

*Copie: Monsieur J. **Gilberto***

Photos - inondations 2019



2020



2023





Nicole Curti &lt;nicole.curti@gmail.com&gt;

---

**Ref : 8014.9044.8765 - Inondation suite aux fortes pluies du 24.7.2023 - 8b, av. de Gasparin**

1 message

---

**Immer Daniel** <daniel.immer@mobi.ch>  
To: Nicole Curti <nicole.curti@gmail.com>  
Cc: Germain Kenfack <germainkenfack@gmail.com>

Thu, Aug 31, 2023 at 12:07 PM

Bonjour,

Je reviens sur le sinistre précité et plus particulièrement à notre aimable entretien sur place du 27 juillet 2023.

A cet effet, j'ai pris bonne note que la cause est identique à celle du 15 juin 2019, ceci malgré l'installation d'un clapet anti-refoulement qui avait été posé suite à ce précédent sinistre.

C'est pourquoi, nous vous prions de bien vouloir faire exécuter par la commune les travaux nécessaires pour remédier à ce problème, ceci dans les plus brefs délais.

En effet, et si un nouveau sinistre similaire devait se produire, nous nous réservons le droit de décliner la couverture d'assurance, ceci conformément aux conditions générales d'assurances régissant votre contrat.

Je vous remercie de votre compréhension et reste bien entendu à votre entière disposition pour tout complément d'information que vous pourriez désirer.

Avec mes salutations les meilleures,

Daniel Immer

---

## la Mobilière

Mobilière Suisse Société d'assurances SA  
Centre de soutien Genève 26, Route du Grand Lancy 6A, 1211 Genève 26  
Une entreprise de la Mobilière Suisse Société Coopérative

Daniel Immer, Inspecteur Service des sinistres choses  
T 022 317 73 34 , M 079 691 80 41  
[daniel.immer@mobilier.ch](mailto:daniel.immer@mobilier.ch)

Découvrez aussi notre site Internet [mobilier.ch](http://mobilier.ch) ainsi que notre app «Ma Mobilière»



Vous trouverez nos informations sur la protection des données sur [protection des données](#)

---

In der elektronischen Korrespondenz kann die im Schriftverkehr übliche Vertraulichkeit nicht gewährleistet werden. Bitte überprüfen Sie daher sorgfältig, welche Mitteilungen und Beilagen Sie per E-Mail senden und erhalten möchten. Falls Sie dieses E-Mail irrtümlicherweise erhalten haben, bitten wir Sie, die absendende Person zu kontaktieren und dieses E-Mail mit allen Anhängen von Ihrem System zu löschen.

Avec la communication par courrier électronique, la confidentialité des informations n'est pas garantie comme elle l'est usuellement dans la correspondance écrite. Veuillez donc être vigilant lorsque vous envoyez ou recevez des communications et pièces jointes par courriel. Si vous avez reçu ce courriel par erreur, nous vous prions de contacter l'expéditeur/trice et de l'effacer avec toutes les pièces jointes de votre système.

Nella corrispondenza elettronica, la confidenzialità dei dati non può essere garantita come nella corrispondenza scritta. Controlli quindi attentamente i messaggi e gli allegati che invia e riceve via e-mail. Se ha ricevuto questa e-mail per errore, contattati il/la mittente e cancelli il messaggio e tutti gli allegati dal suo sistema.



MAIRIE DE CHENE-BOUGERIES		
JMK	MGB	FG
RG	Casoni	Mallard
Rachid	Zwysig	APM
26 JUN 2023		
Archives	BuPe, Jeunesse	Chavaz SA
Compta	CORI	Cohésion sociale
Culture	Etat civil	Mobilité
P & P	RH	Salle communale
Secrétariat	Technique	TPC

Mairie de Chêne-Bougeries  
à l'attention  
du Conseil municipal  
et du Conseil exécutif  
Rte de Chêne 136

1224 Chêne-Bougeries

Chêne-Bougeries, le 23 juin 2023.

Mesdames, Messieurs.

membres des Conseils communal et  
exécutif de Chêne-Bougeries,

Veuillez trouver sous ce pli le  
document d'opposition à la nouvelle  
installation de téléphone mobile et  
modification d'une installation de téléphone  
mobile dans le périmètre de nos logements.

En vous remerciant d'en prendre  
connaissance et d'agir au mieux, je  
vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs,  
mes salutations les meilleures.

M. Gindrat.

Annexe mentionnée.

**Pour les remarques et observations collectives  
Mme Gindrat Mady  
Rte de Malagnou 158b  
1224 Chêne-Bougeries**

**LETTRE RECOMMANDEE**

**Département du territoire  
Office des autorisations de construire  
Rue David Dufour 5  
1205 Genève**

Chêne-Bougeries le 23.6.2023

**Remarques et opposition collectives à une modification d'une installation de téléphonie mobile pour le compte de Salt Mobile SA, Sunrise GmbH, au 162, rte de Malagnou – Chêne-Bougeries – DD326372/1 du 24.5.2023**

Mesdames, Messieurs,

Je soussignée Mady Gindrat habitant rte de Malagnou 158b, agissant en qualité de signataire, dépose les remarques et observations collectives suivantes au projet émarginé sous rubrique.

Vous trouverez, en Annexe 1, les listes originales des signataires reprenant les noms, prénoms, adresses et signatures des signataires de ces remarques et observations de ...26... personnes.

La modification de l'installation de téléphonie mobile projetée comprend des fréquences vendues par la Confédération pour installer la 5G, elle sera source de rayonnements non ionisants (RNI) bien plus puissants que ce qui existe actuellement. Cela créera une accumulation de fréquences et de RNI dans ce périmètre.

**Nous faisons remarquer que sur le site de l'OFCOM, il y a déjà en plus de celle qui serait modifiée 2 antennes qui ont déjà installé la 5G, une à 50 m et l'autre à 100m. Comment il se fait que les opérateurs veulent encore augmenter le rayonnement. Est-ce qu'il n'existe pas de planification ?**

**L'hôpital du Vallon, l'école primaire au chemin de la Colombe et également des place de jeux, zone de verdure de repos.**

**Nous ne voulons pas que nos familles, nos enfants soient des cobayes de cette nouvelle technologie**

**Etant donné qu'aucune étude ne démontre l'innocuité des ondes électromagnétiques, bien au contraire, cette installation nous semble inacceptable et indésirable. Même Swisscom, dans l'une de ses études WO 2004/075583 A1 (Annexe 2) reconnaît que la radiation des systèmes radio mobiles peut causer des dommages au matériel génétique !**

Le domaine des champs électromagnétiques (CEM) générés par les installations d'antennes de réseau de téléphones mobiles est régi par l'Ordonnance sur la protection contre le rayonnement non ionisant du 23 décembre 1999 (ORNI).

Les effets des CEM sont connus et ont été démontrés aussi bien dans le domaine des basses fréquences que dans celui des hautes fréquences. Les CEM de hautes fréquences induisent un échauffement corporel. Au-delà de certains seuils et en cas de taux élevé, ces modifications provoquent des lésions aiguës telles que brûlures, fibrillations cardiaques ou réactions de type fiévreux (voir le rapport d'un groupe de travail interdépartemental de la Confédération en exécution du postulat Sommaruga 00.3565 d'avril 2006 intitulé Rayonnements non ionisants et protection de la santé en Suisse. Vue d'ensemble, besoins et recommandations, page 6).

De plus, il existe bien des recherches qui démontrent qu'il n'existe pas seulement des effets thermiques.

En 2011, l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) a classé les CEM de radiofréquence, émis par les antennes de téléphonie mobile, dans la catégorie des cancérogènes possibles pour l'homme (Groupe 2B), au même titre que l'amiante, le plomb et le DDT.

La Résolution 1815, adoptée le 27 mai 2011 par l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, dont la Suisse fait partie, appelle les Etats Membres à *fixer un seuil de prévention pour les niveaux d'exposition à long terme aux micro-ondes en intérieur, conformément au principe de précaution, ne dépassant pas 0,6 volt par mètre, et [à] le ramener à moyen terme à 0,2 volt par mètre.* (point 8.2.1).

Nous vous communiquons un extrait d'un résumé - publié le 2 novembre 2018 - du *Programme National de Toxicologie américain (NTP)* :

**« Conclusions définitives du Programme National de Toxicologie américain (NTP) :**

**Des preuves évidentes entre ondes de téléphonie mobile et tumeurs chez l'animal »**

« Après dix années d'études, 30 millions de dollars dépensés, et un processus robuste d'évaluation des résultats par des experts extérieurs, le NTP américain rend aujourd'hui ses conclusions définitives sur une étude dont l'objet était d'établir ou non un lien de causalité entre exposition aux ondes et cancer. Et elles sont sans appel : chez les rats mâles, **l'apparition de tumeurs au niveau du cœur est reliée à l'exposition aux ondes 2 G et 3 G**, et certaines preuves sont relevées concernant les tumeurs cérébrales et des glandes surrénales.

Hasard du calendrier, ces résultats arrivent au moment où 157 scientifiques et médecins et 86 ONG du monde entier en appellent à proposer des valeurs limites d'exposition réellement protectrices, en réaction aux nouvelles directives établies de manière non scientifique par l'ICNIRP, un organisme non indépendant de l'industrie, ayant pourtant mandat de l'OMS pour établir des valeurs guide.

Selon le Dr Gerd Oberfeld, du Département de Santé Publique de Salzburg en Autriche, on s'est mondialement appuyé depuis trop longtemps sur des directives partielles en matière d'exposition : *« L'ensemble des preuves scientifiques des effets néfastes sur la santé de l'exposition aux CEM est accablant. Il n'est même plus nécessaire de faire appel au principe de précaution pour prendre des mesures. »*

Faut-il rappeler que les résultats que vient de publier le NTP arrivent en complément de **tout un corpus de récentes études, encore non intégrées dans les expertises d'évaluation du risque**, comme par exemple l'étude Lerchl de 2015 confirmant le rôle de promotion des tumeurs chez la souris à des niveaux inférieurs aux valeurs limites, ou encore cette étude épidémiologique indienne parue en novembre 2017, montrant des dommages à l'ADN chez les riverains d'antennes à des niveaux d'exposition rencontrés usuellement dans l'environnement, notamment en milieu urbain. [...] »

En 2018, une recension internationale des études publiées par la communauté médico-scientifique sans conflit d'intérêts a permis de conclure que les champs électromagnétiques d'intensité faible et non thermique augmentent le risque de cancer chez les animaux et les humains :

**« Effets thermiques et non thermiques sur la santé des rayonnements non ionisants de faible intensité : Une perspective internationale »**

« Faits saillants »

- « L'exposition aux champs électromagnétiques a considérablement augmenté ».
- « Les champs électromagnétiques d'intensité faible et non thermique augmentent le risque de cancer chez les animaux et les humains ».
- « Certaines personnes sont particulièrement sensibles et développent un syndrome d'électrohypersensibilité ».
- « Il est urgent de reconnaître les dangers associés à une exposition excessive à des niveaux non thermiques de champs électromagnétiques ».

Signé, au 1<sup>er</sup> mars 2019, par 53.964 médecins, scientifiques, membres d'organisations environnementales et citoyens de 168 pays, ***L'Appel international demandant l'arrêt du déploiement de la 5G sur Terre et dans l'espace*** recense, avant le déploiement de la 5G :

- « Des dizaines de pétitions et d'appels émanant de scientifiques de différents pays, dont l'Appel de Fribourg signé par plus de 3.000 médecins, [qui] avaient demandé l'arrêt de l'expansion de la technologie sans fil et l'adoption d'un moratoire pour toute nouvelle station de base. »
- « Plus de 10.000 études scientifiques publiées dans des revues dotées de comités de lecture [qui] montrent les dommages du rayonnement de radiofréquence causés à la santé humaine. »

Voici le préambule de cet Appel adressé « à l'Organisation des Nations Unies, à l'OMS, à l'Union européenne, au Conseil de l'Europe et aux gouvernements de tous les pays » :

« Nous soussignés, médecins, scientifiques, membres d'organisations environnementales et citoyens de 168 pays, demandons urgemment l'arrêt du déploiement du réseau sans fil de 5G (cinquième génération) y compris depuis les satellites spatiaux. En effet, la 5G entraînera une augmentation considérable de l'exposition au rayonnement de radiofréquence, qui s'ajoutera au rayonnement induit par les réseaux de télécommunications 2G, 3G et 4G déjà en place. Or on a déjà la preuve des effets nocifs du rayonnement de radiofréquence pour les êtres humains et l'environnement. Le déploiement de la 5G revient à mener des expériences sur les êtres humains et l'environnement, ce qui est considéré comme un crime en vertu du droit international. »

Ayant pris la mesure de l'importance du risque sanitaire, **les réassureurs et assureurs ne couvrent plus, depuis 2003**, les dommages corporels pouvant être causés par le rayonnement des antennes de téléphonie mobile (Annexe 3).

L'exclusion de couverture vaut donc pour le rayonnement non ionisant (RNI) de la téléphonie mobile comme pour le rayonnement ionisant (RI), c'est-à-dire le risque nucléaire.

Les opérateurs de téléphonie mobile ont même été exonérés de la charge des risques des dommages corporels causés par les RNI émis par leurs antennes !

Nous requérons, Mesdames, Messieurs, qu'il vous plaise appliquer le **principe de précaution**, ancré dans l'art. 11 al. 2 de la Loi sur la protection de l'environnement (LPE), afin de sauvegarder la santé de vos administrés et en particulier celle des enfants.

Selon la définition la plus couramment utilisée et la plus largement admise, le principe de précaution postule qu'en cas de risque de dommages graves ou irréversibles, l'absence de certitude scientifique absolue ne doit pas servir de prétexte pour remettre à plus tard l'adoption de mesures effectives visant à prévenir la dégradation de l'environnement (ATF 132 II 305 considérants 4.3 p. 320).

Or, il n'existe non seulement aucune certitude scientifique absolue garantissant l'innocuité des ondes électromagnétiques sur le Vivant (humains, animaux, végétaux, etc.). Au contraire, les études scientifiques récentes démontrent leur dangerosité, d'où une mobilisation de plus en plus importante pour enrayer leur développement à outrance.

C'est dire si le principe de précaution doit pleinement s'appliquer et avec la plus grande rigueur.

Vu la gravité de l'enjeu sanitaire, nous ne pouvons pas passer sous silence les informations mentionnées ci-après :

- 2004 : « En France, une enquête a été conduite à Saint-Cyr-l'École [...] parce qu'en 6 ans, 4 enfants sont décédés d'un cancer du tronc cérébral, une affection très rare. Et pas moins de quatorze maladies graves ont été dénombrées aux alentours : tumeur de l'hypophyse, du cerveau, cancer des os, de la thyroïde, de la lymphe, dépression... **Tous les enfants victimes de cancer étaient scolarisés dans un établissement sur le toit duquel un opérateur de téléphonie mobile avait érigé deux antennes-relais.** » (Réf. 1)
- 2006 : Publication de la 3<sup>ème</sup> édition augmentée du livre « **Votre GSM, votre santé – On vous ment !** » (Réf. 2), rédigé par R. Gautier, docteur en pharmacie - biologiste, P. Le Ruz, docteur en physiologie, D. Oberhausen, professeur de physique, et R. Santini, docteur ès sciences, experts sans conflit d'intérêts, dont voici quelques extraits :
  - . « Les micro-ondes ont des effets cataractogènes (**opacification du cristallin**) chez l'homme et l'animal. » (n° 48, p. 30)
  - . « Dès 2 V/m [...], des **pathologies lourdes** sont notées. » (p. 51)
  - . « Depuis 2002, le consensus semble total sur l'acceptation des effets des champs électromagnétiques pulsés de la téléphonie mobile sur l'activité électrique cérébrale mesurée par EEG. » (p. 72)
  - . « Les champs électromagnétiques [...] que ce soit en extrêmement basses fréquences comme ceux de l'électricité, ou en radiofréquences, tels ceux de la téléphonie mobile, sont démontrés comme capables de **déclencher des crises d'épilepsie.** » (p. 100)
- 2017 : « **L'exposition chronique à faible dose aux rayonnements de la téléphonie mobile endommage l'ADN des riverains d'antennes-relais.** Publiée dans une revue scientifique à comité de lecture, une étude novatrice, menée par une équipe de chercheurs indiens, vient conforter la thèse de l'existence d'effets de l'exposition chronique aux radiofréquences à faible dose. [...] L'exposition moyenne du groupe exposé s'élève à **1,37 V/m** et les expositions les plus élevées ne dépassent pas **1,7 V/m** [...]. La persistance d'ADN non réparés entraîne une instabilité génomique qui peut évoluer vers des **maladies incluant l'induction de cancer.** » (Réf. 3)
- Mars 2018 : « **L'incidence du glioblastome multiforme (GBM), l'une des tumeurs les plus mortelles, a plus que doublé en Angleterre entre 1995 et 2015, selon une analyse récente des statistiques nationales. Pendant cette période, le nombre de ces tumeurs est passé de 983 à 2.531.** » (Réf. 4)

Composée de médecins et scientifiques sans conflit d'intérêts, l'Académie européenne de médecine environnementale, **EUROPAEM**, recommande, dans ses lignes directrices 2016 (Réf. 5), pour les sources de radiofréquences de GSM (2G), d'UMTS (3G) et de LTE (4G), une **exposition maximale de :**

- **0,2 V/m le jour (100 µW/m²),**
- **0,06 V/m la nuit (10 µW/m²),**
- **0,02 V/m pour les sujets sensibles (1 µW/m²)**

Il suffit de comparer les valeurs recommandées par l'EUROPAEM aux **5 volts par mètre** autorisés en l'espèce par l'ORNI pour comprendre qu'une telle *valeur limite*, est obsolète et ne permet pas de sauvegarder la santé de la population puisqu'elle est environ de 25 à 250 fois trop élevée.

En plus des graves risques sanitaires, d'une dégradation visuelle, l'installation querellée serait susceptible de causer un préjudice esthétique et de très lourdes moins-values immobilières. Les prix de vente des maisons et appartements chutent à proximité de telles antennes.

Par ailleurs, la **fibres optique** offre une alternative beaucoup plus fiable et moins dangereuse pour le vivant. Ce qui veut dire que toutes personnes qui voudrait éventuellement utiliser la technologie 5G peut le faire via la fibres optique. Il n'est aucunement nécessaire d'avoir des antennes 5G.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons de prendre en compte nos remarques et notre opposition et de refuser formellement le permis de cette modification.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'assurance de nos sentiments distingués.

Mady Gindrat  
Pour ces remarques et observations collectives

M. Gindrat.

**Annexes :**

1).....4..... listes des signataires de l'opposition collective, représentant .....opposant-e-s

2) Swisscom : Etudes WO 2004/075583 A1. Pour le document original et complet

<https://patentscope.wipo.int/search/en/detail.jsf?docId=WO2004075583&tab=PCTBIBLIO&maxRec=1000>

[https://docs.wixstatic.com/ugd/12550c\\_20cdd106f69048e283f5f9824b470338.pdf](https://docs.wixstatic.com/ugd/12550c_20cdd106f69048e283f5f9824b470338.pdf)

3) Extrait de contrats d'assurances (Generali 2007, Axa 2006) et article du Figaro 2003

**Copie :** Mairie de Chêne-Bougeries, route de Chêne 136, 1224 Chêne-Bougeries

(sans liste signatures)

**Références :**

- (1) R. Forget, « Portables & antennes – mauvaises ondes », Le droit de savoir, Sang de la Terre, Paris, 2013, p. 91
- (2) R. Gautier et al., « Votre GSM, votre santé – On vous ment ! », Livre blanc des incidences du téléphone mobile et des antennes-relais sur la santé, Collection Résurgence, 3<sup>ème</sup> édition augmentée, mai 2006
- (3) Zothansiana et al., « Impact of radiofrequency radiation on DNA damage and antioxidants in peripheral blood lymphocytes of humans residing in the vicinity of mobile phone base stations », Electromagnetic Biology and Medicine, 2017, 36:3, 295-305, cité par Priartem, Communiqué du 19 mars 2018, [www.priartem.fr](http://www.priartem.fr)
- (4) A. Philips et al., "Brain tumors: rise in Glioblastoma Multiforme incidence in England 1995-2015 suggests an adverse environmental or lifestyle factor", Journal of Environmental and Public Health, 21 mars 2018, cité par Microwave News, 25 mars 2018
- (5) I. Belyaev et al., "EUROPAEM EMF Guideline 2016 for the prevention, diagnosis and treatment of EMS-related health problems and illnesses", Reviews on Environmental Health, De Gruyter Publishing House, 2016, 31(3), 363-397, table 3, 381, and table

**Pour de plus amples informations, vous pouvez consulter les liens suivants :**

PRIARTEM, *Conclusions définitives du Programme National de Toxicologie américain (NTP) - Des preuves évidentes entre ondes de téléphonie mobile et tumeurs chez l'animal*, Communiqué de presse du 2 novembre 2018 :

[www.priartem.fr/Ondes-et-tumeurs-Des-preuves.html?var\\_recherche=NTP](http://www.priartem.fr/Ondes-et-tumeurs-Des-preuves.html?var_recherche=NTP)

Belpomme D, Hardell L, Belyaev I, Burgio E, Carpenter DO. *Thermal and non-thermal health effects of low intensity non-ionizing radiation: An international perspective*, Environ Pollut. 2018 Nov; 242(Pt A):643-658. <https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pubmed/30025338>

**Appel international demandant l'arrêt du déploiement de la 5G sur Terre et dans l'espace**  
[https://static1.squarespace.com/static/5b8dbc1b7c9327d89d9428a4/1/5c7d8e6ba4222fbd945e0150/1551732333705/Appel international demandant l%27arr%C3%AAt du d%C3%A9ploiement de la 5G +sur Terre et dans l%27espace.pdf](https://static1.squarespace.com/static/5b8dbc1b7c9327d89d9428a4/1/5c7d8e6ba4222fbd945e0150/1551732333705/Appel+international+demandant+l%27arr%C3%AAt+du+d%C3%A9ploiement+de+la+5G+sur+Terre+et+dans+l%27espace.pdf)

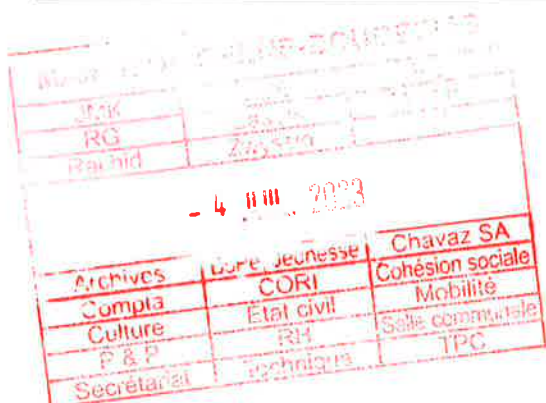
Académie européenne de médecine environnementale (EUROPAEM), *Lignes directrices 2016 pour la prévention, le diagnostic et le traitement des sujets atteints de problèmes de santé et de maladies en lien avec les champs électromagnétiques*, extraits traduits en français, tirés de I. Belyaev et al., *EUROPAEM EMF Guideline 2016 for the prevention, diagnosis and treatment of EMS-related health problems and illnesses*, *Reviews on Environmental Health*, De Gruyter Publishing House, 2016, 31(3), 363-397, table 3, 381, and table 4, 382

# Elia Bourquin D'Amato & Jean-Yves Bourquin

Chemin des Buclines 26 - 1224 Chêne-Bougeries - Suisse

☎ (Mobile) +41 79 433 01 20

✉ : jybourquin@icloud.com



Conseil municipal  
Mairie de Chêne-Bougeries  
Route de Chêne 136  
CH-1224 Chêne-Bougeries

## Lettre recommandée

Chêne-Bougeries, le 02 juillet 2023

Monsieur le Président,

Nous avons pris connaissance de votre mise à jour partielle du PDCom. Cette mise à jour, datée du 2 juin 2023, est en consultation publique jusqu'au 6 juillet 2023. Avec ce courrier nous sommes donc dans les délais impartis. Pour mémoire, entre la fin de l'année 2020 et début 2021, Monsieur Pierre Becard vous a transmis 76 signatures de riverains pour alerter des problèmes auxquels sont confrontés les riverains de la route Jean-Jacques Rigaud. Ces envois ont été complétés par des courrier au Conseil administratif, au Président du Conseil municipal ainsi qu'au Président de la commission territoire, urbanisme et mobilité. Au nom de ces signataires, nous vous prions donc de bien vouloir prendre en compte le présent courrier.

Dans son arrêté du 2 mars 2022, le Conseil d'État impose une mise à jour du PDCom. En particulier, le Conseil d'État fait part de sa désapprobation sur la stratégie de densification de la zone 5 (zone «villa»), telle que spécifiée dans l'édition de novembre 2021 du PDCom.

Ainsi, après lecture de votre mise à jour, nous vous demandons de revenir à la version initiale du PDCom. Nous motivons notre demande avec les raisons suivantes :

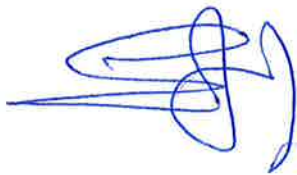


1. Le principe d'égalité de traitement, sur l'ensemble de la zone 5, tel qu'il figure dans l'édition du 28 septembre 2020 du PDCom - titre 5 -, y est élevé comme postulat. Malheureusement, cela n'est plus le cas dans la mise à jour. Nous y sommes pourtant très attachés et nous vous remercions ici encore de l'avoir rappelé dans le PDCom initial. L'égalité est un des principes fondateurs de toute démocratie. Ce principe doit donc être ici rétabli !
2. Les références à la mise à jour du 1<sup>er</sup> janvier 2022, de la loi fédérale sur la protection de l'environnement (LPE), en particulier son titre 2 : «Limitation des nuisances», manquent cruellement à cette mise à jour. Nous faisons d'ailleurs le même constat à propos de l'arrêté du Conseil d'État !
3. Les critères utilisés pour établir cette mise à jour du PDCom, sont sujets à interprétation et ne sont pas exhaustifs. Ils sont discutables et donc friables.

Pour ces trois raisons, fondamentales à nos yeux, nous vous demandons de rester à votre version du PDCom de novembre 2021. Notre demande porte sur le traitement de la zone 5, pour les communes de Chêne-Bougeries et Conches. Nous ne pouvons qu'insister ici encore sur le principe de traitement équitable, quel que soit le sujet.

Nous vous remercions de la bonne considération que vous porterez à notre requête. Dans cette attente, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'expression de nos salutations distinguées.

Elia Bourquin D'Amato



Jean-Yves Bourquin



Copies: - Monsieur le Maire de la Commune de Chêne-Bougeries  
- Monsieur Jean Le Guern – Président de la commission territoire, urbanisme et mobilité

Motion proposée au Conseil municipal du 28 septembre 2023  
par M. William Locher pour le groupe PLR. Les Libéraux-  
Radicaux de Chêne-Bougeries:

## **Pour un habillage de qualité des coffrets électriques SIG**

### **EXPOSÉ DES MOTIFS :**

Voici environ 10 ans que les SIG, avec un bon nombre de communes, ont mis en place un projet d'habillage des coffrets électriques. L'idée est simple: une surface déjà occupée par de l'art ne le sera pas (ou moins) par des tags ou graffitis non souhaités. L'expérience montre que cela fonctionne.

Si certains coffrets sont encore en bon état, d'autres ont des autocollants qui ne tiennent plus très bien ou qui sont déjà partiellement tombés. De la même manière, des nouveaux coffrets ont été installés sans habillage et des tags n'ont pas tardé à apparaître.

Pour que la commune de Chêne-Bougeries conserve une belle allure, un entretien sur les coffrets déjà pourvus d'un habillage et l'extension du programme sur les nouveaux coffrets serait bénéfique.



Ces coffrets appartenant aux SIG, un tel projet ne peut pas être porté uniquement par la commune. Il s'agit par conséquent de s'entendre avec le propriétaire afin de poursuivre ce qui a déjà été mis en oeuvre.

**Pour conclure, sur proposition du groupe PLR. Les Libéraux-Radicaux de Chêne-Bougeries, le Conseil municipal invite le conseil administratif à:**

- S'approcher des SIG, propriétaires des coffrets, pour élaborer un projet d'entretien des habillages existant, respectivement un projet d'habillage pour les nouveaux coffrets sur le territoire communal.
- En cas de nécessité, à revenir auprès du Conseil Municipal avec un projet de délibération pour son financement.

Avec l'espoir que cette motion soit accueillie favorablement par les Conseillers municipaux présents,

Pour le groupe PLR:

  
F. Lambert  


Motion

Conseil Municipal du 28 septembre 2023.

### **Pour un parc aqualudique sur la commune de Chêne-Bougeries**

Les conseillers municipaux de la ville de Chêne-Bougeries, sur proposition de l'Alternative, des Verts de Chêne-Bougeries et des Libéraux-Radicaux de Chêne-Bougeries,

#### considérant :

- Les températures caniculaires de ces dernières années avec des pics dépassant les 39° (ainsi que celles enregistrées déjà au printemps)
- La probabilité de la récurrence de ces conditions de réchauffement climatiques
- Le manque de zones de fraîcheur pour la population
- L'importance de la végétalisation des toits des bâtiments et de leurs façades ainsi que des plantations d'arbres prévues avec le projet + 1000 arbres
- La nécessité d'installer des points d'eau dans les lieux où l'arborisation n'offre pas suffisamment d'ombre
- L'aménagement exemplaire du parc aqualudique créé dans le préau de l'école primaire Adrien-Jeandin offert par la ville de Thônex aux habitants

#### invitent le Conseil administratif à :

- Aménager pour l'été 2024, là où il y a possibilité de le faire, comme par exemple entre les immeubles de l'Armoise et ceux de la Codha, un ou plusieurs îlots de fraîcheur sous la forme de parc aqualudique.

#### **Exposé des motifs**

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Depuis déjà quelques étés, Genève traverse de longues périodes où le thermomètre dépasse allègrement le seuil de notre température corporelle « normale » de 36.5°. Dans ces moments, chacune et chacun, particulièrement les personnes plus fragiles, les enfants en bas âge et les personnes plus âgées, doivent lutter pour maintenir leur température corporelle à un seuil physiologiquement normal. Pour ce faire, l'hydratation est impérative ainsi que la possibilité de trouver des lieux pour se rafraîchir.

La ville de Genève, par exemple, a offert à sa population senior la gratuité des piscines le matin ainsi que l'accès, toujours gratuit, à des salles de cinéma climatisées.

Certaines communes ont installé le long de quelques une de leurs rues des bancs sous abris avec des brumisateurs. La chaleur, là où il y a du béton, est de loin moins supportable.

Notre commune plante des arbres là où elle le peut dans le cadre du projet + 1000 arbres mais il reste des zones de Chêne-Bougeries encore à rafraîchir.

La création d'un ou plusieurs parcs aqualudiques pourrait contribuer grandement à soulager les enfants qui restent ici en été.

Nous vous invitons à soutenir cette motion

Pour le groupe Alternatives  
Tina BISANTI



Pour le groupe des Verts  
Hélène WYSS



Pour le groupe PLR :  
Anne DERUAZ-LOMBARD



**MOTION proposée par le groupe des Verts ainsi que par l'Alternative au  
Conseil municipal du jeudi 28 septembre 2023**

Pour une aide circonstanciée au reboisement de la ville de La Chaux-de-Fonds

Considérant :

- Les dégâts énormes du patrimoine arborisé de la ville suite à l'ouragan du 24 juillet 2023
- L'arborisation exceptionnelle dont nous bénéficions à Chêne-Bougeries,
- L'attention que notre commune porte à son arborisation, notamment avec son programme «1000 arbres pour Chêne-Bougeries»
- L'affluence des dons privés et publics (vote de la commune de Meyrin le 13.09) à la ville de La Chaux-de-Fonds.

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif :

- à prendre contact avec les autorités de la ville de La Chaux-de-Fonds afin de connaître leurs besoins en matière de ré-arborisation (essences, besoins matériels éventuels, délai, etc...) et pouvoir ainsi leur proposer une assistance adéquate.
- à proposer lors du Conseil municipal de novembre 2023, un projet de délibération pour un crédit destiné à aider la commune de La Chaux-de-Fonds pour la plantation et l'entretien de nouveau arbres et arbustes.

  
Dominique Messerli

  
Tina Bisanti

  
Hélène Wyss

Commune de ChêneBougeries



**Présentation  
du projet  
de  
budget 2024**

## Enjeux budgétaires pour 2024

- Des charges en hausse pour couvrir des investissements nécessaires
- Péréquation en forte hausse
- Des revenus en augmentation permettant de répondre aux besoins

# Orientations budgétaires 2024

## ❖ N30 : CHARGES DU PERSONNEL

Allocation de vie chère pour les collaborateurs + 2.8%

## ❖ N31 : CHARGES DE BIENS, SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

**ENERGIE** - Augmentation du prix de l'électricité + 15%

**BÂTIMENTS** - Continuité des entretiens des bâtiments administratifs

## ❖ N36 : CHARGES DE TRANSFERT

**SUBVENTIONS** - Rénovation thermique, climat et mobilité douce  
- Amélioration des prestations du parascolaire

# Orientations budgétaires 2024

## ❖ N38 : CHARGES EXTRAORDINAIRES

Amortissement complémentaire du Fond intercommunal (FIDU) 2022

## ❖ N40 : REVENUS FISCAUX

Les revenus fiscaux présentent une augmentation de 26%

## ❖ PLAN DES INVESTISSEMENTS : + de 400 millions d'investissements

	Plan 2024	Plan 2025	Plan 2026
Total des projets des dépenses du PA	61'890'000	46'585'500	59'850'000
Total des projets des dépenses du PF	18'440'500	22'125'000	19'000'000
<b>TOTAL DES INVESTISSEMENTS</b>	<b>80'330'500</b>	<b>68'710'500</b>	<b>78'850'000</b>



# Comparatif des budgets 2023 et 2024

	<u>Budget 2023</u>	<u>Budget 2024</u>	<u>Ecart B2024-B2023</u>
Charges :	60'058'988	79'589'457	19'530'469
Recettes :	72'062'700	88'862'327	16'799'627
<b>Excédent de revenus :</b>	<b>12'003'712</b>	<b>9'272'870</b>	<b>- 2'730'842</b>

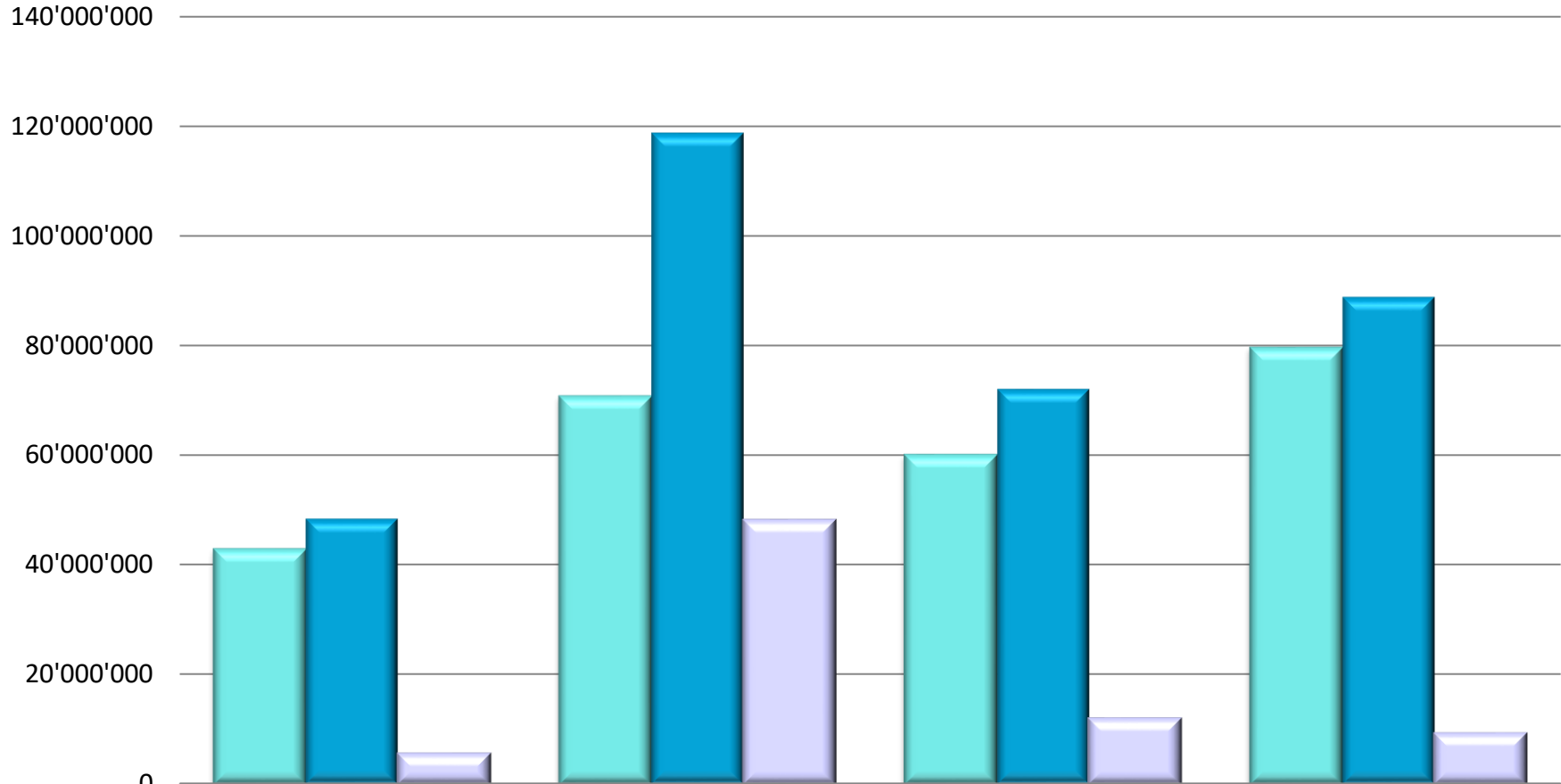
# Budget par nature «charges»

Nature	Désignation du compte	Solde au 31.12.2022	Budget 2023	Budget 2024	Ecart en % B2024-B2023
<b>3</b>	<b>CHARGES</b>	<b>70'723'339</b>	<b>60'058'988</b>	<b>79'589'457</b>	<b>33%</b>
30	Charges de personnel	11'578'803	12'844'208	<b>14'086'248</b>	10%
31	Charges de biens, services et autres charges d'exploitation	17'294'545	12'485'230	<b>12'468'640</b>	0%
33	Amortissements du patrimoine administratif	3'659'299	4'755'918	<b>6'436'404</b>	35%
34	Charges financières	2'482'347	2'200'950	<b>2'273'800</b>	3%
36	Charges de transfert	35'680'778	26'941'181	<b>43'365'748</b>	61%
366	<i>Amortissements des subventions d'investissements</i>	<i>27'567</i>	<i>59'634</i>	<b>60'751</b>	2%
38	Charges extraordinaires (amortissements complémentaires)	0	771'867	<b>897'866</b>	16%

# Budget par nature «revenus» et Résultat

Nature	Désignation du compte	Solde au 31.12.2022	Budget 2023	Budget 2024	Ecart en % B2024-B2023
<b>4</b>	<b>REVENUS</b>	<b>118'839'413</b>	<b>72'062'700</b>	<b>88'862'327</b>	<b>23%</b>
40	Revenus fiscaux	90'051'561	65'445'288	<b>82'494'002</b>	26%
42	Taxes	1'791'562	1'150'600	<b>1'002'600</b>	-13%
43	Revenus divers	500'139	27'500	<b>27'500</b>	0%
44	Revenus financiers	25'708'920	4'657'903	<b>4'624'489</b>	-1%
46	Revenus de transfert	787'230	781'409	<b>713'736</b>	-9%
	<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>70'723'339</b>	<b>60'058'988</b>	<b>79'589'457</b>	<b>33%</b>
	<b>TOTAL REVENUS</b>	<b>118'839'413</b>	<b>72'062'700</b>	<b>88'862'327</b>	<b>23%</b>
	<b>RESULTAT</b>	<b>-48'116'074</b>	<b>-12'003'712</b>	<b>-9'272'870</b>	<b>-23%</b>

# Evolution des charges-revenus



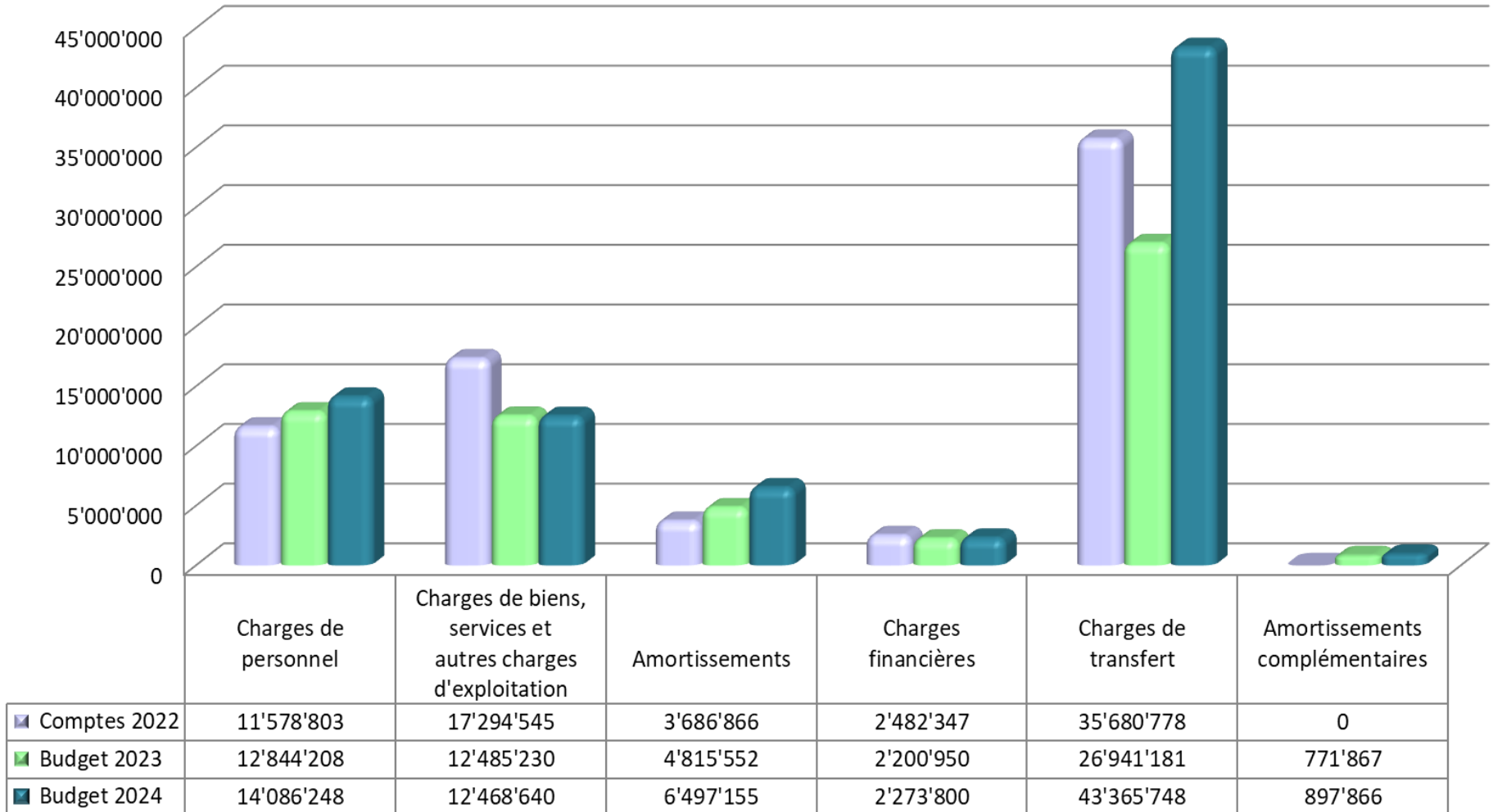
	Comptes 2021	Comptes 2022	Budget 2023	Budget 2024
Total des charges	42'850'911	70'723'339	60'058'988	79'589'457
Total des revenus	48'415'103	118'839'413	72'062'700	88'862'327
Résultat de l'exercice	5'564'191	48'116'074	12'003'712	9'272'870

■ Total des charges

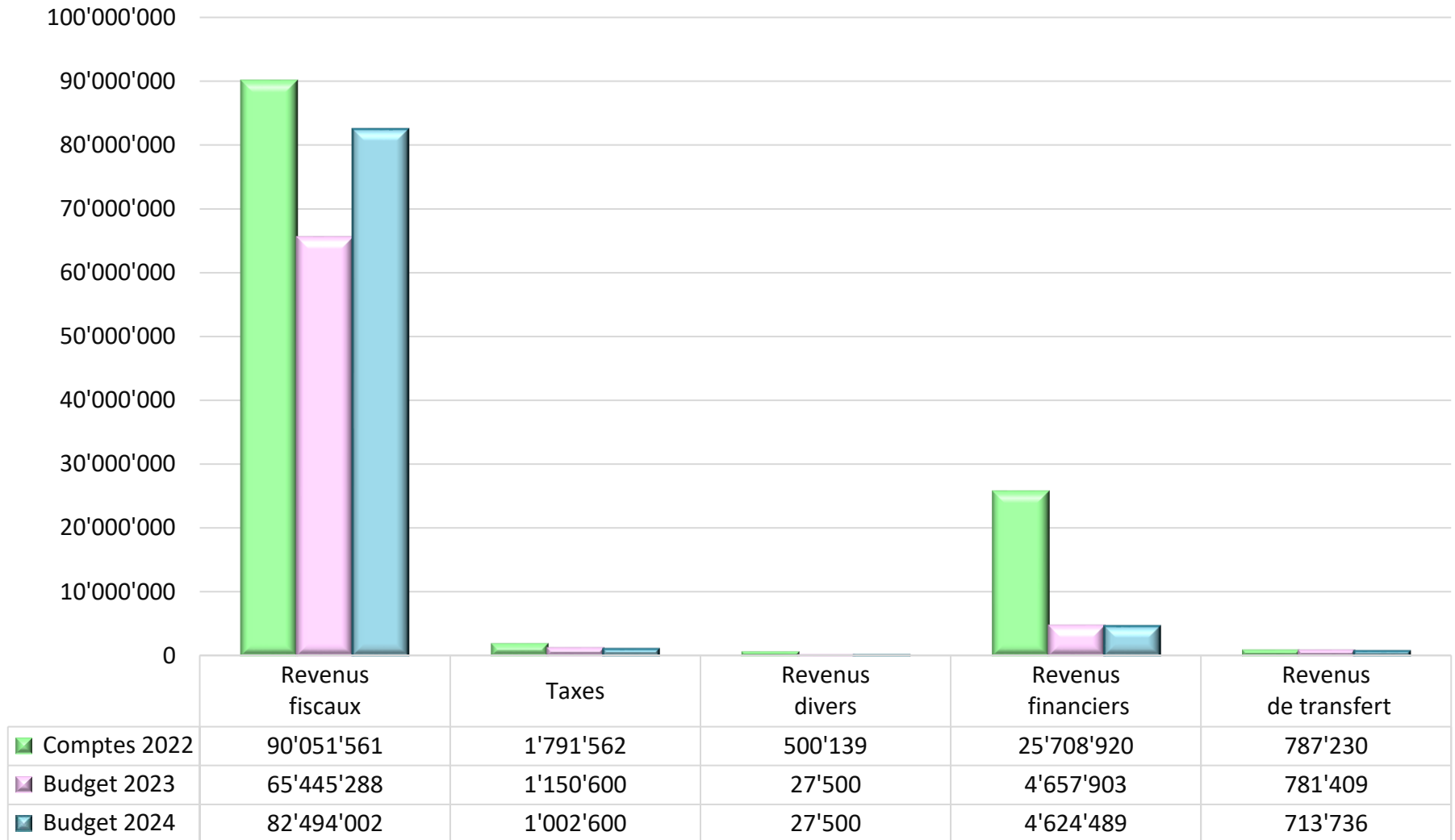
■ Total des revenus

■ Résultat de l'exercice

# Graphique de comparaison «charges»



# Graphique de comparaison «revenus»



# Charges légalement incompressibles

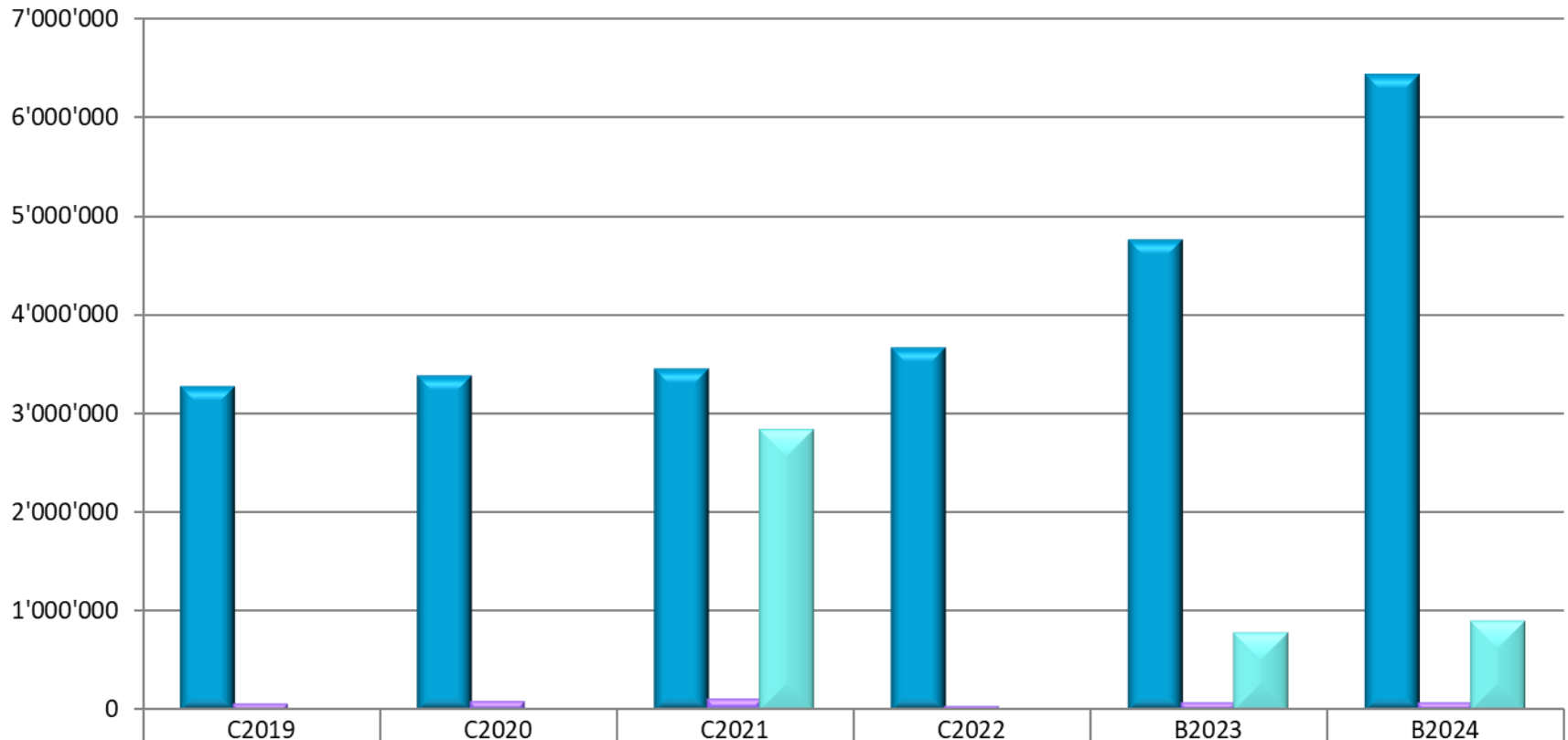
Désignation	Budget 2023	Budget 2024	Ecart en % B2024-B2023
Péréquation financière	1'905'164	20'989'307	1001.71%
SIACG	324'358	370'553	14.24%
Groupement SIS	826'059	882'145	6.79%
ORPC Seymaz	189'814	198'077	4.35%
GIAP	1'736'686	1'126'229	-35.15%
Parascolaire	0	1'437'820	100.00%




# Charges légalement incompressibles

Désignation	Budget 2023	Budget 2024	Ecart en % B2024-B2023
CSSM	1'503'000	1'656'977	10.24%
EVE Rigaud	1'309'816	1'369'889	4.59%
EVE Nouveau Prieuré	2'088'028	2'162'120	3.55%
EVE Challendin	0	943'714	100.00%
EVE Vallon	0	817'138	100.00%
FAS'e	967'091	894'600	-7.50%
Cotisation ACG	61'000	62'000	1.64%
<b>Total</b>	<b>10'911'016</b>	<b>32'910'569</b>	<b>21'999'553</b>



# Amortissements du patrimoine administratif



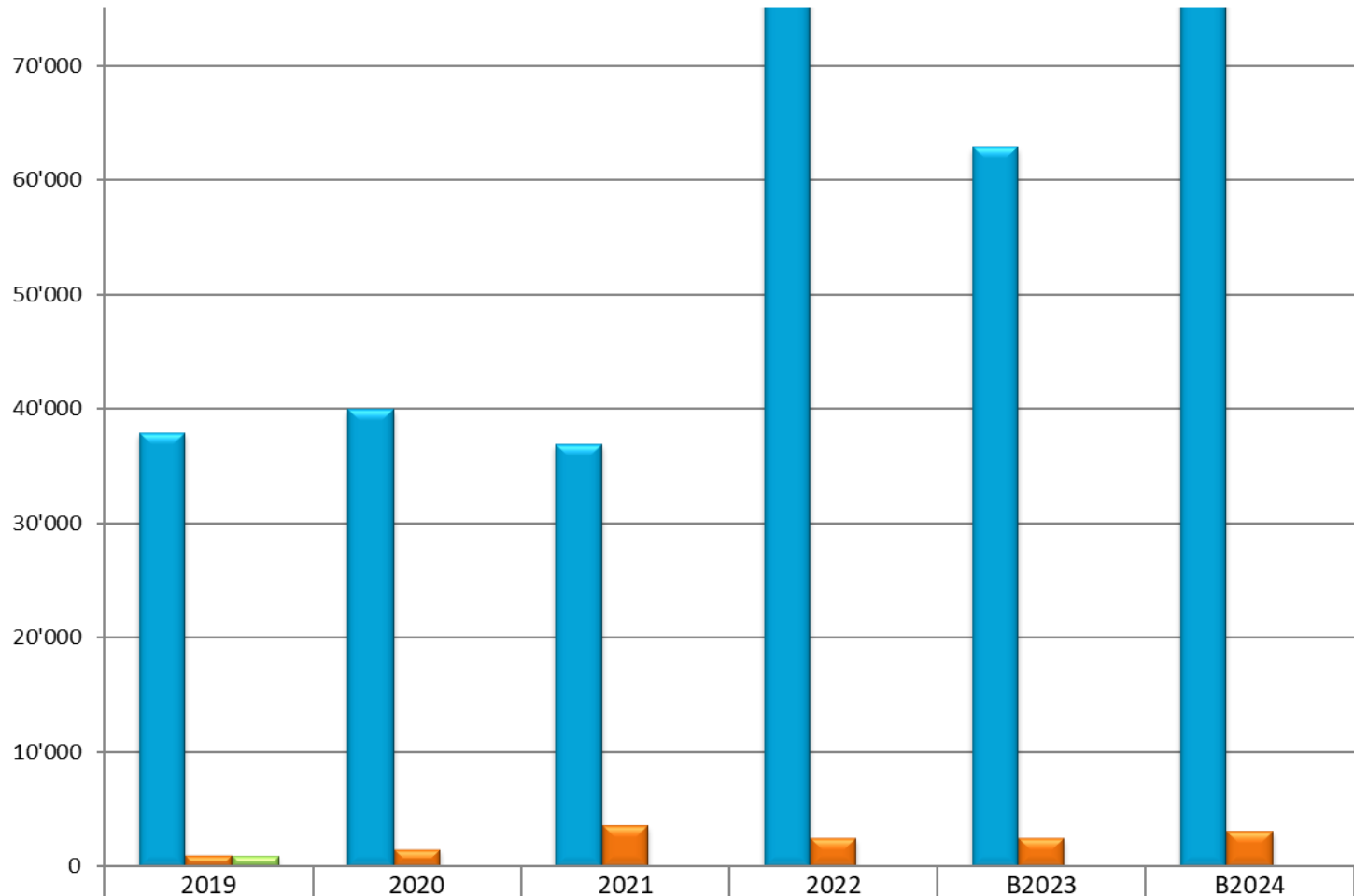
 Amortissements planifiés	3'268'900	3'381'326	3'446'673	3'659'299	4'755'918	6'436'404
 Amortissements des subventions d'investissements	47'293	75'523	102'713	27'567	59'634	60'751
 Amortissements complémentaires	0	0	2'831'483	0	771'867	897'866

# Estimations fiscales

	<u>Budget 2023</u>	<u>Budget 2024</u>
<b>Recettes personnes physiques</b>	62'882'490	79'418'229
<b>Recettes personnes morales</b>	2'562'798	3'075'773
<b>TOTAL DES RECETTES FISCALES</b>	<b>65'445'288</b>	<b>82'494'002</b>

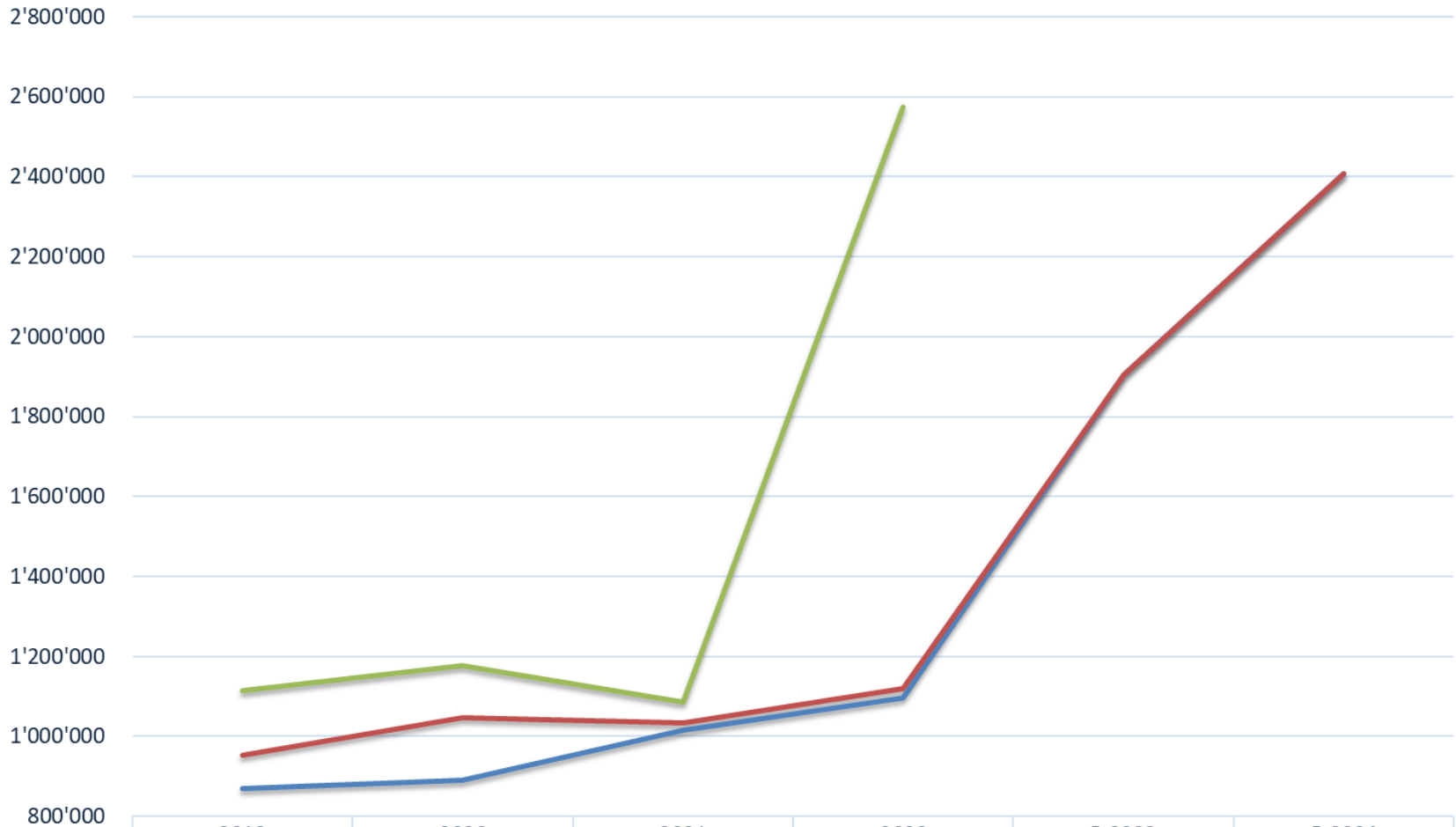
Les revenus fiscaux présentent 26% d'augmentation.

# Structure des principales recettes fiscales



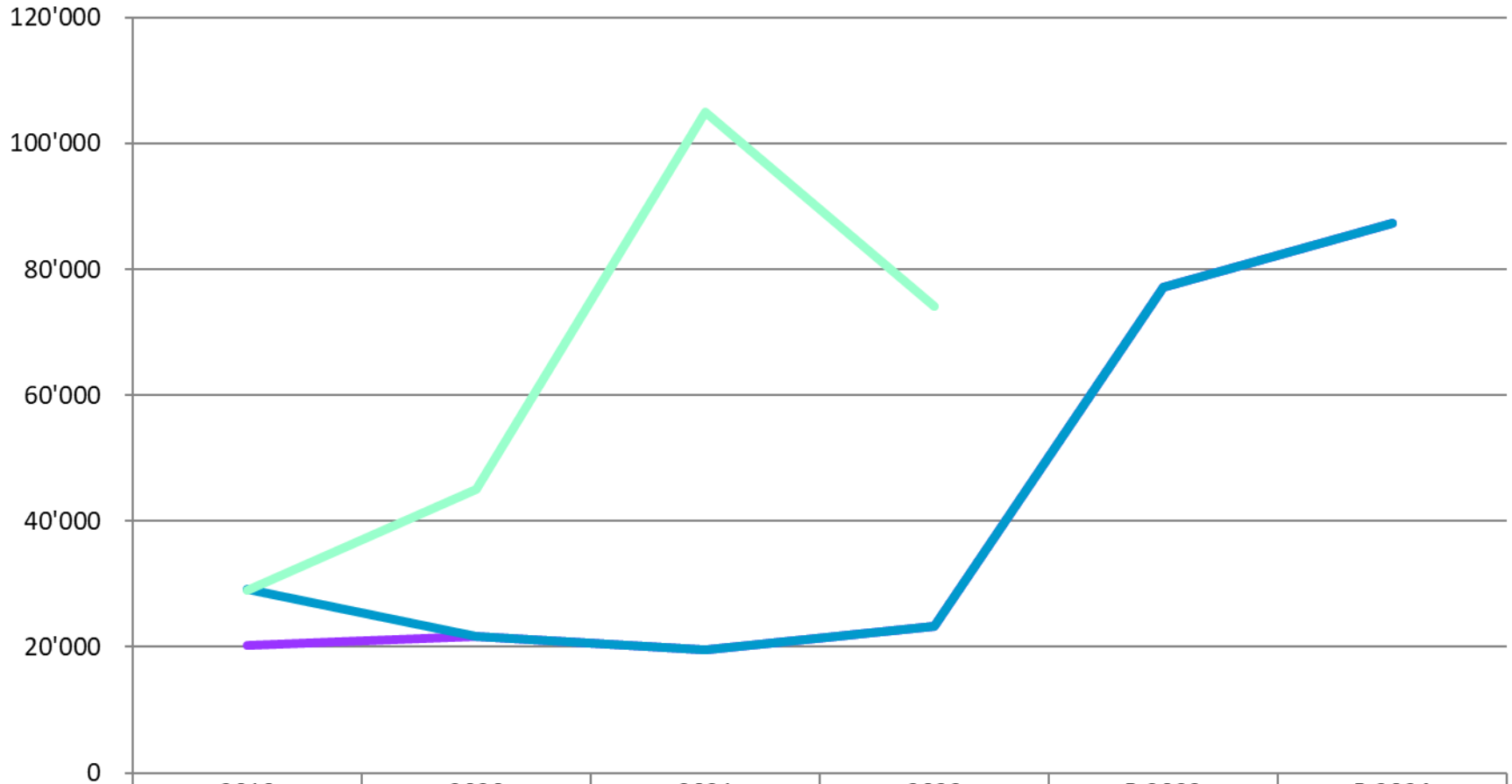
	2019	2020	2021	2022	B2023	B2024
■ Personnes physiques	37'885'002	39'982'106	36'936'403	87'514'854	62'882'490	79'418'229
■ Personnes morales + TPC	987'251	1'544'810	3'587'989	2'536'707	2'562'798	3'075'773
■ Fonds de péréquation	957'911	0	0	0	0	0

# « Personnes physiques » — Evolution du centime



	2019	2020	2021	2022	B 2023	B 2024
AFC	869'685	891'582	1'014'629	1'096'950	1'905'530	2'406'613
Budgétisé	954'242	1'046'752	1'034'922	1'119'914	1'905'530	2'406'613
Comptes annuels	1'114'265	1'175'944	1'086'365	2'573'966		

# « Personnes morales » — Evolution du centime



	2019	2020	2021	2022	B 2023	B 2024
AFC	20'324	21'765	19'558	23'265	77'206	87'333
Budgétisé	29'148	21'765	19'558	23'265	77'206	87'333
Comptes annuels	29'037	45'038	105'072	74'127		

# Procédure d'adoption du budget 2024

**Jeudi 5 octobre**

**Commission des Finances :  
Présentation et discussion**

**Mardi 17 octobre**

**Commission des Finances :  
Discussion et préavis**

**Jeudi 16 novembre**

**Séance du Conseil Municipal :  
Vote du budget 2024**